**RAPPORT DE LA 5ème SESSION DE LA RÉUNION DES PARTIES (MOP5) ÀL’ACCORD SUR LA CONSERVATION DES OISEAUX D’EAU MIGRATEURS D’AFRIQUE-EURASIE (AEWA), 14 -18 MAI 2012, LA ROCHELLE, FRANCE**

**Point 1 de l’ordre du jour - Ouverture de la session**

1. Le **Maître de cérémonie** a introduit les discours de bienvenue prononcés par la Députée-maire de La Rochelle, le Préfet de la Charente-Maritime, le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE), la Secrétaire exécutive de la Convention sur les espèces migratrices (CMS), le Secrétaire exécutif par intérim de l’AEWA et l’Ambassadeur chargé de l’environnement de la République française.

2. La **Députée-maire de La Rochelle** (Mme Sabrina Laconi), parlant au nom du Maire, M. Maxime Bono, a souhaité la bienvenue aux participants dans cette petite ville de la côte Atlantique, qui compte 80 000 habitants. La Rochelle se voulait innovatrice en matière d’environnement et de protection de la nature, et la conservation de la flore et de la faune occupait une place prédominante dans l’agenda de la région.

3. Le **Préfet du département de la Charente–Maritime** (Mme Béatrice Abollivier) a mis en avant la position stratégique de la Charente-Maritime sur l’itinéraire de migration Est-Atlantique, faisant observer que les marais littoraux couvrent un-cinquième de la superficie du département. Elle a rappelé que le siège de la Ligue française pour la protection des oiseaux (LPO) ainsi que le Conservatoire du Littoral étaient situés en Charente-Maritime, et elle a souligné l’étroite coopération avec la Fédération départementale des chasseurs. Du fait de l’augmentation de la population humaine dans les zones côtières du département, qui sont d’une grande valeur pour la conservation des oiseaux d’eau, le thème de la MOP5 lui semblait particulièrement pertinent.

4. S’adressant à la réunion dans un message vidéo préenregistré, le **Directeur exécutif du PNUE** (M. Achim Steiner) a remercié les autorités françaises d’accueillir la MOP5. Il a rappelé la coopération de longue date entre le PNUE et l’AEWA et a noté que l’AEWA, était le premier Accord environnemental multilatéral (AEM) à avoir utilisé le système de rapport en ligne élaboré en collaboration avec le PNUE/Centre mondial de surveillance pour la conservation de la nature (PNUE/CMSC). Il a souligné l’importance, juste quelques semaines avant le Sommet de Rio+20, de rendre le plus clairs possible les liens existants entre la conservation des espèces migratrices et le développement durable. Il était notamment essentiel de montrer le rôle que pouvait jouer des instruments multilatéraux comme l’AEWA dans le cadre d’une gouvernance et d’une coopération environnementales mondiales. L’accent mis sur l’Afrique lors de cette MOP5 contribuera à souligner les liens existants entre les bénéfices de la conservation de la biodiversité, la conservation des espèces et le bien-être des humains – un ensemble qui fait le lien avec Rio+20.

5. La **Secrétaire exécutive de la Convention sur les espèces migratrices (CMS)** (Mme Elisabeth Maruma Mrema) a remercié le gouvernement et le peuple de France de bien vouloir accueillir la MOP. Elle a noté que l’AEWA était un instrument qui continuait à être le grand exemple à suivre/ en matière de conservation internationale au niveau de la voie de migration. L’Accord a parcouru un long chemin, bien que le besoin de protéger les oiseaux d’eau migrateurs soit aussi pressant que jamais, menant à un ordre du jour chargé pour la MOP. Parmi les sujets clés, il y aura le Système de rapport en ligne, les nouvelles lignes directrices de conservation et les Plans d’action par espèce, les rapports sur les problèmes affectant les espèces d’oiseaux d’eau migrateurs, et les progrès de la conservation des oiseaux d’eau le long de la Voie de migration d’Asie centrale. Mme Mrema a tout particulièrement souligné le travail réalisé par le groupe des pays africains au cours de deux journées précédant la MOP, afin de finaliser un avant-projet de Plan d’action pour la mise en œuvre de l’AEWA en Afrique par le biais de l’Initiative africaine de l’Accord. Elle désirait remercier les gouvernements de la France, de l’Allemagne et de la Suisse, ainsi que l’Union européenne, pour leur précieux soutien à l’Initiative.

6. Un second domaine requérant une attention particulière était le besoin de renforcer l’approche basée sur les connaissances de l’AEWA en soutenant le Recensement International des oiseaux d’eau (IWC). Un programme solide, coordonné au niveau international, assorti d’un financement prévisible à long terme, était nécessaire. Il faut espérer que les Parties arriveront à un consensus sur ce point.

7. **Mme Mrema** a mis en avant des exemples de synergies entre l’AEWA et la CMS, et a fait part à la MOP des derniers développements du recrutement d’un nouveau Secrétaire exécutif pour l’AEWA. Elle a souligné son engagement à garantir un processus de recrutement méthodique et transparent pour ce nouveau Secrétaire et a déploré le retard pris, dû à la reclassification de ce poste à un échelon plus élevé au sein du système onusien.

8. Pour finir, **Mme Mrema** a rappelé aux Parties que toutes les nouvelles tâches attribuées au Secrétariat de l’AEWA devront être dotées de ressources adéquates afin de pouvoir être efficacement mises en œuvre.

9. Souhaitant la bienvenue à tous les participants, le **Secrétaire exécutif de l’AEWA** **par intérim** (M. Marco Barbieri) a remercié les hôtes français pour le remarquable support qu’ils ont offert dans l’organisation de la réunion, soulignant en particulier le rôle du ministère de l’Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, de la Municipalité de La Rochelle et celui de la LPO. Il a également remercié le gouvernement de l’Allemagne pour la généreuse contribution versée à la MOP5. Il a tout spécialement souhaité la bienvenue à quatre nouvelles Parties contractantes, l’Éthiopie, le Monténégro, le Tchad et le Zimbabwe, ainsi qu’à deux futures Parties, le Gabon et la Mauritanie, qui ont tous deux achevé toutes les formalités nécessaires et deviendront Parties contractantes dans quelques semaines.

10. **M. Barbieri** a observé que la MOP5 se déroulait à un moment crucial pour l’avenir de l’AEWA, y compris le premier réel changement dans sa direction depuis la création de l’Accord. Personnellement, il invitait chaleureusement tous ceux qui étaient intéressés par le poste de Secrétaire exécutif à poser leur candidature. La MOP5 offrait également une occasion de réflexion ; on comptait à présent 66 Parties contractantes et l’Accord couvrait 255 espèces d’oiseaux d’eau. L’AEWA avait accumulé au cours des ans une profusion de connaissances et de mesures prises, notamment les Plans d’action par espèce (SSAP), les Lignes directrices de conservation et les Rapports sur l’état de conservation. Toutefois les déclins des populations des espèces se poursuivaient : sur les populations dont les tendances étaient connues, 38 % étaient en déclin. Il était donc indispensable de mettre bien plus fortement l’accent sur la mise en œuvre nationale. L’Initiative africaine était une réponse à ce défi. Grâce à la coopération, au cours des 17 dernières années, l’AEWA avait fait progresser la conservation des oiseaux d’eau migrateurs à l’aide de ressources très limitées, mais était à présent confronté à une charge de travail grandissante dans un contexte de difficultés économiques et de restrictions des budgets nationaux. Le Secrétariat continuait à être prêt et à vouloir soutenir la mise en œuvre de l’AEWA dans les limites de son mandat et de ses ressources.

11. La MOP5 a été officiellement ouverte par l’**Ambassadeur chargé de l’environnement de la République française** (M. Jean-Pierre Thébault), qui a évoqué le rôle de l’AEWA en tant qu’instrument contribuant à répondre au Plan d’action ambitieux s’étalant sur 10 ans convenu lors de la COP10 de la Convention sur la diversité biologique (CDB), à Nagoya en 2011, y compris les Objectifs d’Aichi. Il était ravi que la MOP se déroule à La Rochelle, emplacement emblématique pour la conservation des oiseaux d’eau migrateurs. Il a souligné l’importance que le gouvernement de la France attachait au travail déjà réalisé sur l’Initiative africaine de l’AEWA. On ne pourra jamais trop souligner l’importance de l’Afrique pour la conservation de la biodiversité et l’avant-projet de Plan d’action offrait l’occasion de faire preuve de solidarité avec le continent africain. À Rio+20, l’Afrique obtiendrait encore une plus grande reconnaissance de son rôle de pilier de la biodiversité mondiale.

En concluant, **M. Thébault** a remercié les ONG qui ont joué jusqu’à ce jour un rôle essentiel dans les efforts de conservation des oiseaux d’eau migrateurs.

Cérémonie de signature – Mémorandum d’Accord sur la Conservation des oiseaux de proie migrateurs en Afrique et en Eurasie (MdA sur les Rapaces)

12. Le **représentant de l’Unité de coordination intérimaire du MdA sur les Rapaces** (M. Nick Williams) a invité **M. Thébault** à signer le MdA au nom du gouvernement de la France. Les participants ont chaleureusement applaudi cette signature.

13. Le représentant de l’**unité de coordination par intérim pour le** **Protocole d'accord sur les rapaces** (M. Nick Williams) a invité le **Directeur général du Département de la Protection de la nature et du Développement spatial du Ministère de l’Environnement de Slovaquie** (M. Ratislav Rybanič),à signer leProtocole d'accord au nom du gouvernement de la Slovaquie. La signature a été chaleureusement applaudie par les participants. M. Rybanič a remercié l’AEWA d’avoir permis à cette cérémonie d’avoir lieu et a déclaré avoir hâte de renforcer les mesures de conservation prises dans son pays pour les espèces migratrices telles que le Faucon kobez *Falco vespertinus*.

Cérémonie de signature – Mémorandum de Coopération révisé entre la CMS et Convention de Ramsar.

14. Le MdC révisé a été signé par le **Secrétaire exécutif adjoint de la CMS** (M. Bert Lenten) et le **Secrétaire général adjoint de la Convention de Ramsar** (M. Nick Davidson).

15. **M. Davidson** a noté que la prochaine étape devrait être tout naturellement le développement d’un plan de travail conjoint entre Ramsar et l’AEWA. M. Lenten a approuvé, rappelant que les deux instruments avaient déjà bénéficié d’une coopération à long terme sur plusieurs décennies.

Cérémonie de remise du Prix de l’AEWA pour la conservation des oiseaux d’eau (Point 8 de l’ordre du jour)

16. L’**Administrateur technique de l’AEWA** (M. Sergey Dereliev) a rappelé aux participants que le Prix de l’AEWA pour la conservation des oiseaux d’eau avait été mis en place par le Comité permanent en 2005 afin de récompenser les individus et les organisations qui avaient contribué de manière exceptionnelle à la conservation et à l’utilisation durable des oiseaux d’eau migrateurs dans la région d’Afrique-Eurasie. Le prix offert consistait en une peinture du célèbre artiste belge Yves Fagniart, complétée par une somme de 5 000 USD.

17. Les Prix 2012, offerts par le **Président du Comité permanent** (M. Øystein Størkersen, Norvège), sous les applaudissements des participants, ont été remis dans les deux catégories suivantes :

Catégorie individuelle

18. Au feu **Dr Brooks Childress** en récompense de son remarquable travail de recherche et de conservation effectué pour les oiseaux d’eau des lacs de la Vallée du Rift, tout spécialement pour les Flamants nains *Phoenicopterus minor* du lac Bogoria et du lac Natron, notamment dans son rôle de Président du groupe d’experts internationaux de l’UICN/SSC/WI sur les Flamants.

19. M. Størkersen a invité les participants à se lever pour un instant de recueillement en sa mémoire et a invité la femme de M. Brooks, **Mme Sandra Childress**, à recevoir le prix. Remerciant l’AEWA pour cet honneur fait à son mari défunt, Mme Childress a indiqué que le Dr Brooks avait ressenti comme un privilège de pouvoir consacrer la fin de sa vie à la conservation des flamants, ce qui lui avait permis d’apprécier profondément à la fois les oiseaux eux-mêmes et les gens de tous les horizons participant à leur conservation. Ce prix l’aurait vraiment comblé.

Catégorie institutionnelle

20. **Le groupe d’étude international sur les échassiers** (IWSG) a été récompensé pour sa contribution majeure à la mise en œuvre de l’AEWA, notamment le développement de son approche stratégique de la conservation à l’échelle de la voie de migration dans les années 1990 et ses recherches, synthèses de données et activités éducatives actuelles.

21. **M. Gregor Scheiffarth** a reçu le prix au nom de l’IWSG. Il a rappelé que le Groupe avait travaillé pendant plus de 40 ans à rassembler des informations sur les populations et leurs mouvements pour soutenir la conservation des habitats. Une conservation efficace ne peut se faire que sur la base d’informations de haute qualité, accessibles à toutes les parties prenantes. Le Prix de l’AEWA encouragera les membres de l’IWSG à continuer à travailler avec enthousiasme vers leur but commun.

Exposé liminaire

22. **Dr Bart Ebbinge**, Président du groupe des spécialistes de l’Oie (GSG) de l’UICN/SSC/WI a fait un exposé intitulé « *Comment faire face aux populations croissantes d’oies ?* » Il a présenté brièvement le GSG et l’histoire de ses réunions, de celle qui s’est déroulée en Pologne en 1995 jusqu’à celle qui s’est déroulé en Russie en 2011. Il a abordé ensuite divers aspects de la migration des oie, de la chasse, des dynamiques de population, des méthodes de recherche et des conflits avec l’agriculture, suivis par des études de cas se concentrant sur la Bernache cravant à ventre sombre *Branta bernicla bernicla*, l’Oie rieuse *Anser albifrons*, et l’Oie à bec court *A. brachyrhynchus.* Il a conclu que des réglementations de chasse plus souples pourraient être utiles, mais il a souligné que cette gestion devrait toujours se faire dans un contexte international et qu’un accord international sur les taux de prélèvement ainsi qu’une surveillance de ces derniers seraient indispensables. Les Parties n’avaient pas suffisamment investi dans des recherches sur les dynamiques de populations à long terme et il était nécessaire de remédier à cette insuffisance.

Début du programme de la MOP5

23. Le **Secrétaire exécutif par intérim de l’AEWA** (M. Marco Barbieri)a invité **le Président du Comité permanent de l’AEWA** (M. Øystein Størkersen, Norvège) à remplir temporairement la fonction de Président, conformément aux dispositions du Règlement intérieur, jusqu’à ce que le Président de la MOP5 soit élu.

24. **M. Størkersen** a souhaité la bienvenue aux participants et a remercié la France en tant que pays d’accueil, ainsi que le Comité technique et le Secrétariat pour la préparation efficace de la réunion. Il a rappelé que la COP10 de la CMS s’était déroulée en Norvège en novembre 2011 et que plusieurs décisions de cette réunion seraient rappelées durant la MOP5. En pensant à la tâche qui l’attendait, il estimait qu’il était facile de se perdre dans la bureaucratie et que la réunion approfondirait certainement des questions administratives importantes. Toutefois, la plupart des participants désiraient voir une conservation efficace sur le terrain. L’Initiative africaine était probablement le point de l’ordre du jour le plus important. Tandis que les réalisations avaient été nombreuses en Europe, il y avait encore beaucoup à faire en Afrique s’agissant de la conservation et de la gestion appropriée des sites clés. D’autres questions particulièrement importantes étaient le Système de rapport en ligne, la procédure de recrutement du Secrétaire exécutif de l’AEWA – que le Comité permanent de l’AEWA suivait de près, la voie de migration d’Asie centrale, l’avenir de l’IWC, et les révisions proposées à l’Annexe III de l’AEWA.

**Point 2 de l’ordre du jour - Adoption du Règlement intérieur**

25. Le **Secrétaire exécutif** **par intérim** (M. Marco Barbieri) s’est référé au document AEWA/MOP 5.2 *Règlement intérieur*, confirmant qu’il était entièrement identique à celui adopté à la MOP4, à l’exception de deux amendements :

* Règle 40, paragraphe 1 : amendement réalisé de façon à ce que ce paragraphe soit entièrement aligné sur les dispositions de l’Article VI paragraphe 2 du texte de l’Accord. La version amendée de la Règle 40, paragraphe 1 se lira comme suit : « *Les Parties mettent tout en œuvre pour parvenir à un consensus sur toutes les questions de fond.*  *Si malgré tous leurs efforts elles ne parviennent pas à atteindre un consensus, elles décident en dernier recours à la majorité des deux tiers des voix des Parties présentes et votantes, sauf disposition contraire de l’Accord, notamment pour ce qui est de :*

*l’adoption du budget de l’exercice financier suivant et des modifications du barème des contributions qui nécessitent l’unanimité (article V).* »

* Règle 40, paragraphe 2 : suppression de la phrase « *Lorsque sur des questions autres que les élections il y a partage égal des voix, il est procédé à un deuxième vote. Si à l’issue de ce deuxième vote les voix sont de nouveau partagées en nombre égal, la proposition est réputée rejetée.* »

26. Les raisons de ces deux amendements sont exposées dans le document AEWA/MOP 5.2.

27. En réponse à une question soulevée par le **représentant de l’UE et de ses États membres**, le **Secrétaire exécutif** **par intérim** a confirmé qu’il n’était pas habituel pour l’AEWA d’adopter des amendements aux Règlement intérieur à travers des Résolutions de la MOP, mais que toutes ces décisions devaient être clairement enregistrées dans le rapport de la Réunion.

28. L’**Ouganda**, secondé par le **Sénégal**, a proposé d’adopter les amendements présentés.

29. Sur l’invitation du **Président du Comité permanent**, la MOP a adopté les amendements par consensus.

**Point 3 de l’ordre du jour – Élection des membres du bureau**

30. Le **Président du Comité permanent** a rappelé que conformément à la Règle 21 du Règlement intérieur, un Président et un ou plusieurs Vice-Présidents devaient être élus. Le fait qu’un représentant du pays d’accueil préside la Réunion des Parties était une pratique établie, mais ceci nécessiterait une proposition officielle.

31. La **Suisse**, secondée par le **Tchad**, a proposé que la France soit élue pour présider la MOP5.

32. Sur l’invitation du **Président du Comité permanent**, la France a été élue par acclamation pour présider la MOP5.

33.Le **Bénin** (au nom du groupe de l’Afrique) et appuyé par le **Ghana**, **Madagascar**, le **Mali** et la **Mauritanie**, ont proposé le **Kenya** en tant que Vice-Président de la MOP5.

34. Le **Président du Comité permanent** a félicité la France et le Kenya, et a invité l**e représentant de la France** (M. Paul Delduc) à se rendre sur le podium pour assumer ses responsabilités.

35. **M. Delduc** a remercié les Parties pour l’honneur d’avoir été élu Président de la MOP5 avec le Kenya ; la France ferait de tout son mieux pour assurer le succès de la réunion.

**Point 4 de l’ordre du jour. Adoption de l’ordre du jour et du programme de travail**

36. Le **Président** a introduit les documents AEWA/MOP 5.3 Rev.1 *Ordre du jour provisoire* et AEWA/MOP 5.4 *Ordre du jour provisoire annoté* et a invité à faire des commentaires. Il n’y en a pas eu et l’ordre du jour et l’ordre du jour provisoire annoté ont été adoptés par consensus.

37. Afin de faciliter le planning, le **Président** a invité tout participant désirant soulever une question au point Questions diverses (Point 33 de l’ordre du jour), de le faire savoir le plus vite possible, bien qu’il soit bien sûr également possible de soulever ces questions au moment approprié de l’ordre du jour.

**Point 5 de l’ordre du jour. Constitution du Comité de vérification des pouvoirs et des Comités de session**

38. Le **Président** a invité aux nominations pour le Comité de vérification des pouvoirs.

39. Le **représentant de l’UE et de ses États membres**, parlant au nom des régions d’Europe et d’Asie centrale, a désigné l’**Ukraine** et le **Royaume-Uni**.

40. Le **Bénin, au nom du Groupe de l’Afrique**, a désigné le **Togo** et le **Kenya**.

41. Ces nominations ont été acceptées par consensus et le Comité de vérification des pouvoirs a dûment été constitué.

42. Le **Président** a noté qu’il a été proposé de former deux groupes de travail sessionnels : un chargé des questions financières et administratives, et l’autre chargé des questions scientifiques et techniques. Il a invité à faire des propositions pour des groupes de travail supplémentaires si nécessaire, mais il n’y en a pas eu.

43. Le **représentant de l’UE et de ses États membres** a désigné la **Norvège** pour présider le groupe de travail sur les questions financières et administratives.

44. Le **Bénin, au nom du Groupe de l’Afrique**, a désigné l’**Algérie** en tant que Vice-Président du groupe de travail sur les questions financières et administratives, avec l’**Ouganda** comme Vice-Président suppléant.

45. Le **Bénin, au nom du Groupe de l’Afrique**, a désigné l’**Afrique du Sud** en tant que Président et le **Sénégal** (point focal africain pour les questions scientifiques et techniques) en tant que Vice-Président du groupe de travail sur les questions scientifiques et techniques.

46. Les nominations ont été acceptées par acclamation et les Présidents et Vice-Présidents des groupes de travail ont été dûment élus.

**Point 6 de l’ordre du jour - Admission des observateurs**

47. Le **Président** a introduit le document AEWA/MOP 5.5 *Admission des observateurs* et a lu la liste des observateurs inscrits, issus de Parties non contractantes, des organisations intergouvernementales, des agences internationales, des organisations non gouvernementales internationales et nationales.

48. Il a invité la Réunion à décider de l’admission des pays et organisations cités.

49. La Réunion a décidé par consensus d’admettre à titre d’observateurs tous les pays et organisations figurant dans le document AEWA/MOP 5.5, en ajoutant l’Arabie Saoudite, qui a été exclue par inadvertance de la liste des observateurs d’États de l’aire de répartition étant Parties non contractantes.

**Point 7 de l’ordre du jour – Déclarations liminaires**

50. Le **Président** a rappelé que les déclarations écrites des Parties contractantes, des OIG et des ONG seraient incluses dans le rapport final de la Réunion. Les pays devenus Parties contractantes depuis la MOP4 ou n’étant pas Parties contractants et étant dans le processus d’adhésion à l’AEWA qui étaient désireux de prendre la parole ont été invités à faire de brèves déclarations.

51. Des déclarations ont été faites par les pays suivants, devenus Parties contractantes depuis la MOP4 :

* **Éthiopie**
* **Tchad**
* **Zimbabwe**

52. Le **Gabon** et la **Mauritanie**, qui ont récemment terminé les formalités d’adhésion, ont également fait de brèves déclarations.

53. Les Parties non contractantes suivantes ont exprimé leur intention d’adhérer à l’Accord aussi rapidement que possible et ont fourni des détails sur l’avancement actuel des processus juridiques et administratifs exigés :

* **Côte d’Ivoire** – en train de terminer la phase finale de l’adhésion ;
* **Fédération de Russie** ­– après la formation du nouveau gouvernement de la Fédération de Russie, les consultations nécessaires, précédant le démarrage du processus d’adhésion à l’AEWA, auront lieu.
* **Islande –** le Parlement de l’Islande a approuvé l’adhésion à l’AEWA et le processus sera achevé fin 2012 ;
* **Pologne** – la procédure d’adhésion a été lancée et devrait être terminée en 2013 ;

54. Le **Bénin, au nom du Groupe africain** et avec l’appui du **Togo**, a appelé tous les participants à soutenir l’avant-projet de Plan d’action pour l’Afrique.

55. Le **Président** était très encouragé de voir que beaucoup de nouvelles Parties avaient, soit adhéré à l’Accord, soit étaient engagées dans le processus d’adhésion, à une époque où il y a tant d’autres problèmes dans le monde. Ceci a reflété la conviction que l’AEWA pouvait faire une différence.

**Point 8 de l’ordre du jour - Cérémonie de remise du Prix de l’AEWA pour la conservation des oiseaux d’eau**

Ce point de l’ordre du jour a été couvert pendant la cérémonie d’ouverture de la MOP5 (voir paragraphes 16 à 21).

**Point 9 de l’ordre du jour - Rapports**

**a. Comité permanent**

57. Le **Président du Comité permanent** (M. Øystein Størkersen, Norvège) a présenté le document AEWA/MOP 5.6 *Rapport du Comité permanent*.

58. Le **Président** **de la MOP** a félicité le Président et les membres du TC pour leur travail.

59. Le **Danemark**, parlant au nom de **l’Union européenne et de ses États membres**, a remercié le StC pour son travail durant la période triennale, y compris la conduite des préparatifs de la MOP5. Des remerciements étaient également adressés à l’Allemagne, qui héberge le Secrétariat. Un StC fonctionnant bien était vital pour l’efficacité de l’Accord : il était un moyen pour le Secrétariat et le TC d’être reliés aux Parties et de gérer les affaires de l’Accord entre les MOP. L’UE et ses États membres chercheraient activement des candidats pour le nouveau StC.

**b. Comité technique**

60. Le **Président du TC** (Dr Jelena Kralj) a présenté le document AEWA/MOP 5.7 *Rapport du Comité technique*. La MOP4 a donné au TC une longue liste de tâches et le TC a ensuite développé un plan de travail pour 2009-2012, et des groupes de travail ont été établis. L’espace de travail du Comité technique de l'AEWA, lancé en janvier 2009, a grandement facilité le fonctionnement des groupes de travail.

61. Le **Dr Kralj** a brièvement résumé les progrès réalisés au niveau des questions et des tâches traitées par le TC et ses groupes de travail dans le cadre du plan de travail 2009-2012. Toutes celles-ci ont été effectuées à l’exception de deux : (a) les directives sur la chasse des espèces dites « sosies » et (b) le caractère adéquat des réseaux de sites pour la protection des oiseaux d'eau migrateurs en relation avec les impacts du changement climatique. Un certain nombre de tâches a donné lieu à la préparation de documents et d’avant-projets de résolutions pour la MOP5, qui seront examinés par le WG1. Des remerciements étaient adressés aux gouvernements de la Croatie et du Kenya qui ont accueilli les réunions du TC, ainsi qu’à tous les membres du TC et du Secrétariat.

62. Le **Président** a complimenté le TC sur la qualité remarquable de son travail.

63. Le **Danemark**, parlant au nom de **l’Union européenne et de ses États membres**, a remercié le Président et les membres du TC pour leur travail, et a exprimé sa satisfaction de voir que le TC avait achevé la plupart des nombreuses tâches qui lui avaient été assignées par la MOP4. L’AEWA continuerait à avoir besoin d'une documentation technique et de conseils scientifiques solides, et l'UE continuerait à apporter son soutien au travail du TC au cours des prochaines années.

64. L’**Administrateur technique** a noté que le **Président du TC** se retirerait de ses fonctions à la fin de la MOP5. Au nom du Secrétariat, il a remercié le Dr Kralj pour son travail.

**c. Dépositaire**

65. **Les Pays-Bas** ont introduit le document AEWA/MOP 5.8 *Rapport du Dépositaire*. Actuellement, 65 Parties, parmi lesquelles l’Éthiopie, le Monténégro et le Tchad, sont devenues Parties au cours de la dernière période triennale. Aucune de ces nouvelles Parties n’a exprimé de réserves. Le 1er juin 2012, l’Accord entrera en vigueur au Zimbabwe, qui deviendra la 66ème Partie contractante. Le jour de l’ouverture de la MOP5, les participants ont reçu des nouvelles encourageantes du Gabon et de la Mauritanie concernant leur adhésion imminente, ainsi que de la Côte d’Ivoire, de la Fédération de Russie, de l’Islande et de la Pologne concernant le stade de leurs préparatifs nationaux. Les ratifications de la Grèce et du Maroc sont toujours prévues.

**d. Secrétariat**

66. Le **Secrétaire exécutif par intérim** (M. Marco Barbieri) a fait une présentation introduisant le document AEWA/MOP 5.9 *Rapport du Secrétariat*, résumant les activités sous les rubriques suivantes :

* Gestion générale
* Recrutement de nouvelles Parties
* Ateliers et réunions de promotion
* Coopération stratégique avec d’autres organisations
* Gestion de l’information
* Sites Web
* Publications sur papier
* Publications électroniques
* Autres activités (y compris la Journée Mondiale des Oiseaux Migrateurs, le Système de rapport national en ligne, etc.)
* Mise en œuvre et conformité (y compris les IIT, le WOW, WetCap, les Plans d’action par espèce, les IRP et les études internationales)
* Les développements stratégiques (y compris la Voie de migration d’Asie centrale et la procédure de structure future de la CMS)

67. **L’administrateur chargé de l'information** (M. Florian Keil) a fait une présentation introduisant le document AEWA/MOP 5.10 *Présentation d’ensemble des technologies de l’information et de la communication (TIC) de l’AEWA*.

68. Le **Président** a invité à faire des commentaires sur les deux présentations faites par le Secrétariat.

69. En réponse à une question de l’Égypte, **M. Barbieri** a fait savoir qu’il n’avait malheureusement pas été possible pour le donateur concerné d’élargir son financement aux fins de « WetCap », et c’est pourquoi ce projet était à présent clos.

70. Le **Danemark**, parlant au nom de l’**Union européenne et de ses États membres**,a considéré que le Secrétariat avait obtenu des résultats impressionnants et il a remercié ses membres pour leur engagement professionnel et personnel, et pour les précieuses activités de réseautage effectuées. L’UE et ses États membres ont également apprécié l’aide fournie au Secrétariat par un petit groupe de pays donateurs. L’UE participerait activement aux discussions de la MOP5 relatives au budget, en gardant à l’esprit le besoin d’un Secrétariat efficace.

71. **Madagascar** était reconnaissante pour le financement alloué pour aider à la mise en place de plans d’action par espèce et a fait remarquer qu’un Plan d’action national pour le Crabier blanc *Ardeola idae* avait été développé pour compléter le Plan d’action élaboré pour cette espèce.

72. Le **Sénégal** a demandé à ce que le portail Web pour l'Afrique soit disponible tant en français qu'en anglais. Le Projet WOW a permis la désignation d’un site protégé transfrontalier entre le Sénégal et la Gambie, mais de l’aide était maintenant nécessaire pour mettre en œuvre la gestion du site.

**Point 10 de l’ordre du jour – Résultats de la COP10 de la CMS et autres développements importants pour l’AEWA**

73. La **Secrétaire exécutive de la CMS** (Mme Elisabeth Maruma Mrema) a commenté le fait que de plus en plus de correspondants locaux avaient des responsabilités à la fois pour la CMS et l’AEWA. Ceci reflète de plus grandes synergies au niveau national et signifie que beaucoup de participants à la MOP5 avaient également assisté à la COP10 de la CMS en Norvège, en novembre 2011.

74. Elle a souligné des exemples de décisions de la COP10 qui étaient spécialement importantes pour la MOP5 et dont beaucoup faisaient déjà l’objet d’un suivi actif, incluant :

* La conservation des oiseaux migrateurs terrestres d’Afrique-Eurasie
* Les voies de migration
* Les oiseaux migrateurs et les lignes électriques
* La réduction des risques d’empoisonnement encourus par les oiseaux migrateurs
* Les espèces non indigènes envahissantes
* L’atténuation des effets du changement climatique
* Le processus de la structure future de la CMS

75. Concernant les synergies entre la CMS et l’AEWA, **Mme Mrema** a noté qu’en étroite coopération avec l’AEWA, le Secrétariat de la CMS a commencé à organiser une réunion des États de l’aire de répartition de la voie de migration d’Asie centrale (CAF), qui se tiendra consécutivement à la réunion du Protocole d’accord sur les rapaces, en décembre 2012. L’extension possible de l’Aire de l’Accord aux fins d’inclusion de la CAF sera une des questions à examiner. D’autres domaines de coopération sont le site Web de la famille de la CMS et la Journée Mondiale des Oiseaux Migrateurs, la CMS ayant joué un rôle supplémentaire pour permettre à l’AEWA de se concentrer sur la MOP5.

76. Le **Président**  a invité à faire des commentaires sur la présentation de Mme Mrema.

77. L’**Allemagne, parlant au nom de l’UE et de ses États membres**, a fait part de son appréciation pour la solide coopération entre la CMS et l’AEWA, notamment concernant le processus et le développement de la structure future du Plan stratégique de la CMS. Il serait utile que la participation actuelle de l’AEWA à ce travail puisse être rendue explicite au moyen d’un mandat au Comité permanent, pour travailler sur le suivi du processus de la structure future et renforcer les synergies. L’UE et ses États membres présenteront une proposition pour ce mandat au point 26 de l’ordre du jour, relatif à l’avant-projet de Résolution 5.17.

78. Sur l’invitation du **Président**, la Réunion a indiqué qu’elle consentait à ce que cette proposition soit faite.

**Point 11 de l’ordre du jour – Mise en œuvre du Plan stratégique de l’AEWA**

79. L’**Administrateur technique** (M. Sergey Dereliev) a fait une présentation introduisant le document AEWA/MOP 5.11 *Mise en œuvre du Plan stratégique de l’AEWA 2009 – 2017*. Il a rappelé que le Plan stratégique 2009-2017 de l’AEWA avait été approuvé par la MOP4 en 2008 et que le Comité permanent (StC) avait été chargé de surveiller la mise en œuvre et de présenter son rapport à ce sujet à la MOP. Les progrès en direction du But général du Plan stratégique (PS) ont été évalués comme étant très insuffisants, sur la base des 12 indicateurs (8 indicateurs à l’échelle de l’Accord et 4 indicateurs nationaux). Le Plan stratégique avait 5 objectifs assortis de 26 cibles. Les progrès généraux en direction des objectifs ont été évalués comme étant de moyens à insuffisants, le plus de progrès ayant été réalisés au niveau de l’objectif 2 (utilisation durable des oiseaux d’eau) et le moins de progrès au niveau de l’objectif 1 (mesures pour améliorer ou maintenir l’état de conservation des espèces d’oiseaux d’eau et de leurs populations).

80. **M. Dereliev** a brièvement décrit les cibles et les indicateurs du PS qui ont été atteints.

81. Le Comité permanent a fait un certain nombre de recommandations pour améliorer la mise en œuvre, y compris une sélection de 12 cibles nécessitant une attention et un renforcement particuliers – dont 4 sous l’objectif 1.

82. Parmi les autres recommandations exposées dans le document, il a été proposé qu’avant la MOP6, le Comité technique et le Secrétariat travaillent sur les cibles et indicateurs restants, n’ayant pas été évalués.

83. Le **Président** a invité le groupe de travail sur les questions scientifiques et techniques à reprendre les recommandations du rapport en vue de leur éventuelle incorporation aux avant-projets de Résolutions.

84. Le **Sénégal** a indiqué que beaucoup des recommandations avaient été prises en compte au cours du développement du Plan d’action pour l’Afrique.

**Point 12 de l’ordre du jour. Rapports nationaux et processus de Rapport en ligne**

85. L’**Administrateur technique** (M. Sergey Dereliev) a fait une présentation introduisant le document AEWA/MOP 5.12 *Synthèse des informations fournies par les Parties à l’AEWA dans les rapports nationaux sur la mise en œuvre de l’Accord pour la période 2009-2011*. Il a rappelé que la soumission des rapports nationaux était exigée par l’Article V.1 (c) de l’Accord. La date limite de soumission à la MOP5 avait été fixée au 14 janvier 2012. Le format a été approuvé par la MOP4 et les rapports ont été compilés et soumis par le biais du Système de rapport national en ligne de la Famille de la CMS. Seuls 30 % des rapports reçus étaient arrivés à la date fixée et le délai avait donc été prolongé de six semaines. Des analyses ont été effectuées par le PNUE/CMSC, auquel nous devons de vifs remerciements pour avoir entrepris ce travail dans un si bref délai.

86. De bons progrès ont été réalisés dans la soumission des rapports : 69 % pour la MOP5 versus 24 % pour la MOP2. Les lacunes sont principalement à déplorer dans la région d’Afrique et les raisons à cela ont été activement débattues au cours des deux derniers jours.

87. **M. Dereliev** a résumé les progrès réalisés pour chaque But/Cible de Plan stratégique et pour les indicateurs correspondants :

* Protection juridique (Cible PS 1.1) **– progrès limités**
* État des espèces (But PS : maintenir ou rétablir les espèces d’oiseaux d’eau migrateurs et leurs populations dans un état de conservation favorable tout au long de leurs voies de migration) - **pas atteint/ pas de progrès**
* Tendances des populations : (But PS : maintenir ou rétablir les espèces d’oiseaux d’eau migrateurs et leurs populations dans un état de conservation favorable tout au long de leurs voies de migration) – **progrès limités**
* État à la Liste rouge (But du PS : maintenir ou rétablir les espèces d’oiseaux d’eau migrateurs et leurs populations dans un état de conservation favorable tout au long de leurs voies de migration) - **pas atteint/ pas de progrès**
* Plans d’action par espèce (Cible PS 1.4) – **progrès limités**
* Espèces non indigènes (Cible PS 1.5) – **progrès limités**
* Réseaux de sites (Cible PS 1.2) – **bon avancement**
* Recueil des données de prélèvement (Cible PS 2.2) **– bon avancement**
* Suppression de la grenaille de plomb (Cible PS 2.1) – **bon avancement**
* Capture illégale des oiseaux d’eau – **bon avancement**
* Évaluation d’impact environnemental/Évaluation stratégique de l’environnement (Cible SP 1.3) – **bon avancement**
* Surveillance des oiseaux d’eau (Cible PS 3.2) – **progrès significatifs**
* Recherche sur les oiseaux d’eau (Cibles PS 3.1 et 3.5) – **pas évalué/progrès limités**
* Recensement international des oiseaux d’eau (Cible PS 3.1) – **progrès limités**
* Sensibilisation (Cible PS 4.3) – **Cible atteinte**
* Accroissement du nombre de Parties (Cible PS 5.1) – **progrès limités**
* Fonds de petites subventions (Cible PS 5.4) – **bon avancement**
* Mécanismes nationaux de coordination (Cible PS 5.7) – **progrès significatifs**

88. À partir de ces résultats, le PNUE/CMSC avait recommandé ce qui suit :

* Les Parties doivent concentrer leurs efforts sur la mise en œuvre du But et des Cibles du PS.
* Un soutien financier, logistique et technique à la mise en œuvre sera apporté par les Parties.
* La coopération entre les Parties doit être renforcée.
* Plusieurs améliorations devront être apportées au Système de rapport national en ligne (ORS) et au format de rapport.

89. Le **Président** a invité à faire des commentaires.

90. Le représentant du **Mali** a fait remarquer qu’il n’avait pas été possible de soumettre un rapport national en raison des conditions récentes très difficiles dans son pays.

91. Le **Sénégal** a suggéré qu’il serait utile de constituer un petit groupe pour fournir un feedback au Secrétariat et au PNUE/CMSC sur l’expérience qu’ont les Parties de l’utilisation de l’ORS.

92. **M. Dereliev** a indiqué que le Secrétariat prévoyait de distribuer une brève enquête à toutes les Parties en vue d’un feedback structuré, pour que le format de rapport puisse être amélioré dans l’avenir.

93. Le **Secrétariat de la** **Convention de Ramsar** a confirmé qu’il était déjà en train d’examiner la possibilité d’utiliser la plateforme en ligne flexible dans le cadre de la présentation des rapports nationaux à la COP12 de Ramsar, en 2015. Si ce devait être le cas, le passage potentiel à un rapport permettant la recherche croisée et devenant plus simple et plus harmonisé pourrait être réalisé.

94. L’**administrateur chargé de l’information** (M. Florian Keil) a fait une présentation introduisant le document AEWA/MOP 5.13 *Rapport d’étape sur les rapports nationaux et le système de rapport en ligne*. Il a noté que le développement de l’ORS avait uniquement été possible grâce à un projet de la Division du droit et des conventions relatifs à l’environnement (DELC) du PNUE, financé par le gouvernement de Norvège. Le système était très flexible, ce qui signifie qu’il pourrait être utilisé par d’autres AEM. Toutefois, on notait toujours :

* L’insuffisance des fonds de base pour l’hébergement de l’ORS (maintenance à long terme par le PNUE /CMSC)
* Le manque d’un outil analytique (basé sur le Web)
* La nécessité que davantage d’AEM l’utilisent, à commencer par la famille de la CMS

95. En outre, le format devait être amélioré et il fallait maximiser l’utilisation des informations soumises, ainsi qu’investir dans la formation pour assurer que les Parties étaient en position d’employer l’ORS. Il a également brièvement expliqué l’Initiative du PNUE sur la gestion de l’information et des connaissances (IKM) pour les Accords environnementaux multilatéraux (AEM), y compris InforMEA.

96. **M. Keil** a poursuivi en introduisant l’avant-projet de Résolution 5.1 *Rapports nationaux et système de rapport en ligne*.

97. Le **Président** a invité à faire des commentaires.

98. La **Suisse** a félicité le Secrétariat du PNUE/CMSC pour le développement de l’ORS, mais a noté deux problèmes majeurs qui avaient été rencontrés, à savoir, premièrement, la taille considérable des fichiers des rapports, qui rendait difficile de les diffuser largement et, deuxièmement, la difficulté à extraire les sections pour traduction dans les langues nationales afin de les poster sur le Web. Concernant l’avant-projet de Résolution 5.1, la Suisse a présenté des amendements spécifiques aux paragraphes 6 et 7.

99. Suite à de plus amples discussions, avec la contribution du **Danemark**, du **Mali**, du **Sénégal** et de la **Tunisie**, qui ont mis en lumière plusieurs difficultés éprouvées dans l’utilisation de l’ORS, le **Président** a demandé au groupe de travail sur les questions scientifiques et techniques de reprendre les questions soulevées, y compris amendements éventuels à l’avant-projet de Résolution. La marche à suivre pourrait être d’établir un « groupe d’utilisateurs » de l’ORS ou autre forum similaire.

**Point 13 de l’ordre du jour – Études internationales**

100. Le représentant de **Wetlands International** (M. Szabolcs Nagy) a fait une présentation introduisant le document AEWA/MOP 5.14 *Rapport sur l’état de conservation des oiseaux d’eau migrateurs dans la zone de l’Accord – 5ème Édition (CSR5)*. Plusieurs améliorations ont été réalisées à la fois au niveau de l’analyse et de la présentation, cette dernière se concentrant sur un format « fiche » plus facile à lire. Concernant la qualité des estimations de populations, seuls 5 % des estimations des tailles des populations étaient basés sur un recensement complet ou un échantillonnage statistique adéquat. Les tendances demeurent inconnues pour 37 % des populations de l’AEWA et médiocres pour encore 45 % d’entre elles. La qualité des estimations des tailles et tendances des populations variait géographiquement, étant plus mauvaise pour la voie de migration Asie centrale et Asie de l’Ouest/Afrique de l’Est. 40 % en plus de populations dont les tendances sont connues tendent davantage à être en déclin qu’à s’accroître. La voie de migration Asie centrale et Asie de l’Ouest/Afrique de l’Est avait également la plus forte proportion d’espèces en déclin. En termes de menaces et de leurs impacts, le changement climatique, l’utilisation des ressources biologiques et les modifications du système naturel sont celles qui ont affecté le plus d’espèces de l’AEWA.

101. **M.** **Nagy** a résumé les résultats liés aux indicateurs du Plan stratégique de l’AEWA – seuls deux indicateurs affichaient un bon avancement. Les recommandations du rapport étaient liées aux actions pour l’amélioration de la surveillance, la facilitation de l’échange des connaissances sur l’adaptation au changement climatique et l’atténuation de ses impacts, la réduction des impacts de l’utilisation des ressources biologiques, la réduction des impacts négatifs des activités de gestion de l’eau, la prise en compte des exigences de l’AEWA dans les politiques d’aide externes, l’aide à la gestion de l’eau, les développements agricoles et aquacoles, le recrutement de Parties d’Afrique et d’Asie supplémentaires, et le développement de conditions plus favorables pour les projets à l’échelle de la voie de migration.

102. Le **Président** a invité à faire des commentaires.

103. Le représentant de l’**Algérie** a considéré que le travail réalisé pour localiser le Courlis à bec grêle *Numenius* *tenuirostris* dans son pays n’avait pas été suffisant.

104. **M**. Nagy a fait une seconde présentation introduisant le document AEWA/MOP 5.15 *Rapport sur le réseau de sites pour les oiseaux d’eau dans la zone de l’Accord.*

105. Il a rappelé la base juridique et l’importance de ce travail, et expliqué la méthodologie utilisée. Il a noté que le travail avait uniquement été possible en raison du développement de l’Outil Réseau de sites critiques (CSN) sous le projet Wings Over Wetlands (WOW). Des sites critiques avaient été identifiés pour 68 % des populations de l’AEWA au cours de la période de reproduction et 80 % en dehors de cette dernière, mais pour seulement 61 % des populations au cours des deux périodes, montrant que 40 % des populations ont besoin de mesures de conservation qui ne sont pas uniquement basées sur le site. Seulement la moitié des sites critiques avaient >50 % de leur aire désignée « aire protégée » et seulement 37 % étaient intégralement désignés. Une plus forte proportion de sites désignés a été localisée dans les États membres de l’UE que partout ailleurs. Des mesures de conservation ont seulement été mentionnées pour 14 % de tous les sites critiques, mais un manque de données avait probablement influé sur ces résultats. Les réseaux de sites protégés existant pour beaucoup de populations étaient inadéquats en comparaison avec la couverture requise pour le CSN pour être intégralement désigné. Parmi les recommandations du rapport se trouvaient celles relatives à la désignation de sites critiques, le développement de stratégies de conservation de l’habitat en Afrique et en Asie du Sud-Ouest, la mise en œuvre d’études de comblement des lacunes dans les aires peu connues, le développement et la mise en œuvre de plans d’action pour combler les lacunes au niveau de la désignation et de la gestion des sites, le renforcement de la capacité de gestion des sites et de la compréhension des exigences spécifiques aux oiseaux d’eau migrateurs, le développement d’un plan d’action pour l’Asie centrale, l’aide au développement d’un réseau cohérent à l’échelle de la voie de migration, la prise en considération de la soumission de rapports sur la désignation et la gestion en tant que part du processus de soumission des rapports nationaux, l’actualisation continuelle de l’outil CSN, et la mise en œuvre de programmes de surveillance.

106. Le **Président** a invité à faire des commentaires.

107. L’**Égypte** a souligné l’importance de la capacité nationale sur le terrain.

108.La **France** a été frappée par les lacunes apparentes dans le réseau Natura 2000 de l’UE.

109. En réponse à une question de l’**Algérie** et de la **Tunisie**, l’**Administrateur technique** a confirmé que les deux documents présentés par Wetlands International étaient disponibles sur le site de l’AEWA. Le document sur les réseaux de sites était préliminaire et serait seulement finalisé par le Comité technique dans la période précédant la MOP6. Ceci fournira l’opportunité de corriger toute erreur ou omission, par le biais d’une pleine consultation des Parties, qui devait encore avoir lieu.

110. **M. Dereliev** a présenté l’Avant-projet de Résolution 5.2 *Prise en main des lacunes dans les connaissances des populations d’oiseaux d’eau et des sites importants pour ces derniers, et actions de conservation à cet effet*. Il a fait remarquer que le groupe de travail sur les questions scientifiques et techniques disposait d’une marge considérable pour développer cet avant-projet plus avant, et qu’il pourrait bien s’agir de l’une des décisions clés de la MOP5.

111. Le **Président** a invité à faire des commentaires.

112. La **Suisse** a suggéré que dans le paragraphe opérationnel 9, l’accent soit mis sur « interopérabilité » plutôt que sur « harmonisation ».

113. La **Norvège** était d’accord avec l’Administrateur technique qu’il s’agissait de l’un des principaux avant-projets de Résolution avant la MOP, qui a marqué le début d’une nouvelle phase de l’Accord, avec des implications significatives pour le futur.

114. Le **Sénégal** a trouvé que le préambule était trop long et a soulevé des points concernant plusieurs paragraphes opérationnels.

115. Le **représentant de l’UE et de ses États membres** a indiqué que l’UE ferait des commentaires sur l’avant-projet de Résolution au cours de la réunion du groupe de travail sur les questions scientifiques et techniques.

116. Répondant aux interventions de l’**Algérie**, du **Mali** et du **Secrétariat** **de la** **Convention de Ramsar**, le représentant de Wetlands International a expliqué que les critères pour le développement du CSN était basés sur les critères Ramsar existants relatifs aux espèces mondialement menacées, le seuil de 1% de population, et le seuil de 20 000 oiseaux d’eau.

**Point 14 de l’ordre du jour – Procédure d’évaluation de la mise en œuvre**

117. L’**Administrateur technique** de l’**AEWA** (M. Sergey Dereliev) a présenté le document AEWA/MOP 5.16 *Procédure d’évaluation de la mise en œuvre (IRP) – Rapport soumis à la MOP5*. Il a rappelé que l’IRP avait été établie par la MOP4 par la Résolution 4.6. Il a expliqué la procédure d’IRP alors développée par le Comité permanent (StC) en consultation avec le Comité technique (TC). Au cours de la dernière période triennale, trois cas ont été soumis à l’attention du StC :

* République arabe syrienne – la chasse illégale du Vanneau sociable *Vanellus gregarius*, espèce en danger critique d’extinction : un cas d’IRP a été ouvert par le StC en 2009 ; une mission IRP a trouvé place en février 2010 ; un rapport officiel et des recommandations ont été transmis au gouvernement de la Syrie en août 2010 ; aucun rapport officiel sur la mise en œuvre des recommandations n’a encore été reçu.
* Monténégro – drainage de la saline d’Ulcinj en vue du développement touristique : un cas d’IRP a été ouvert par le StC en 2012 ; le Secrétariat de l'AEWA était actuellement en train de préparer une réponse aux informations fournies par le gouvernement du Monténégro et d’entreprendre des consultations pour une éventuelle mission conjointe avec les Secrétariats de la CMS, de Ramsar et de la Convention de Berne.
* Bulgarie – projet de ferme éolienne adjacente au lac Durankulak, constituant un risque pour l’espèce mondialement menacée de la Bernache à cou roux *Branta ruficollis* : en mars 2012, le StC a décidé d’ouvrir un cas d’IRP et une lettre a été envoyée au gouvernement de la Bulgarie, dans laquelle une mission d’IRP était proposée ; on attendait une réponse officielle.

118. Le **Président** a reconnu la qualité du travail du StC, du TC et du Secrétariat. Il a invité à faire des commentaires.

119. Le représentant du **Monténégro** a fait remarquer que l’AEWA était entré en vigueur dans son pays en novembre 2011. La question de la saline d’Ulcinj a été soulevée début 2012 et a été traitée le mieux possible. Bien que la région constitue un site important de reproduction et d’hivernage pour les oiseaux d’eau, selon le plan d’aménagement du territoire allant jusqu’en 2020, elle a été classée terrain destiné à la construction urbaine pour le développement d’une infrastructure touristique. Toutefois, selon une nouvelle décision gouvernementale prise en avril 2012, la région a été reclassée « aire protégée désignée » dans la catégorie « monument naturel », placée sous la juridiction de la municipalité d’Ulcinj. Lors du développement du plan d’urbanisme de la municipalité d’Ulcinj, le ministère du Tourisme et du Développement durable tiendra tout particulièrement compte des obligations du Monténégro liées aux accords internationaux relatifs à la protection de la biodiversité dans la région de la saline d’Ulcinj, dont il découle que la région ne doit pas être considérée comme étant un terrain de construction urbaine.

120. La **Bulgarie** a confirmé qu’une région de Bulgarie qui est d’importance majeure pour les oiseaux d’eau migrateurs était également la région du pays convenant le mieux au développement de fermes éoliennes. Il y a actuellement deux nouveaux développements de fermes éoliennes proposés dans cette région. Des Évaluations d’impact environnemental pour les projets de développements proposés, y compris les fermes éoliennes, étaient actuellement réalisées par l’Inspection régionale pour l’environnement et l’eau, le ministère de l’Environnement et de l’Eau pouvant envisager de faire appel de la décision de l’Inspection régionale. Le ministère a récemment écrit au Secrétariat de l'AEWA pour demander des clarifications sur l’IRP, y compris le calendrier d’une éventuelle mission d’IRP.

121. Sur la proposition du **Président**, la réunion a remercié le StC, le TC et le Secrétariat pour leur travail sur l’IRP depuis la MOP4, et leur a demandé de le poursuivre pour les cas actuels et futurs.

**Point 15 de l'ordre du jour - Rapport sur la mise en œuvre et la révision des Tâches internationales de mise en œuvre 2009-2016 de l’AEWA**

122. L’**Administrateur technique** (M. Dereliev) a brièvement introduit le document AEWA/MOP 5.17 Corr. 1 *Rapport sur la mise en œuvre des tâches internationales de mise en œuvre (IIT) 2009-2016* et l’avant-projet de Résolution AEWA/MOP5 DR3 Corr. 1 *Liste des Tâches internationales de mise en œuvre* *(ITT) de l’AEWA pour [2012–2015] [2012–2016].* Il a rappelé que les IIT pour 2009–2016 avaient été approuvées à la MOP4 par la Résolution 4.10. L’accent avait été particulièrement mis sur l’aide à la mise en œuvre du Projet FEM WOW/Voie de migration d’Afrique-Eurasie. La mise en œuvre des ITT pour 2009-2016 avait entièrement dépendu de contributions volontaires des Parties contractantes. Depuis 2009, 1,44 millions € a été reçu par le biais de ces contributions, somme qui a partiellement été allouée à la mise en œuvre des IIT. Sur 31 tâches figurant sur la liste, 13 ont été intégralement ou partiellement mises en œuvre. La mise en œuvre intégrale des IIT pour la période intersessionnelle 2009-2012 aurait nécessité au total près de 12 millions € de contributions volontaires. L’avant-projet de Résolution présente des propositions d’IIT pour la période intersessionnelle à venir.

123. Le **Président** a noté que ces documents seraient examinés en détail par le groupe de travail sur les questions scientifiques et techniques (WG1), mais a invité les participants à faire des commentaires d’ordre général.

124. La **Norvège** a attiré l’attention sur l’immense écart entre les fonds nécessaires et ceux qui étaient effectivement disponibles. L’Accord ayant des ressources limitées, il serait utile que le TC se penche sur l’attribution de priorité ou le classement des IIT en termes de budget.

125. Le **Président** a fait remarquer que les priorités identifiées d’un point de vue scientifique pouvaient ne pas toujours correspondre aux priorités politiques ou diplomatiques.

126. **M. Dereliev** pensait que le TC pouvait réaliser ce classement par priorité, bien qu’il s’agisse alors du point de vue d’un groupe restreint, et il serait en tous cas difficile de le faire lors de la présente réunion. La MOP pourrait mandater le TC en vue de la préparation de ces conseils lors de sa prochaine réunion, qui se tiendra en août 2012.

127. Le **Président** a considéré que la suggestion de la Norvège avait été que le TC apporte ses conseils durant la MOP5, plutôt que plus tard.

128. La **Suisse** a fait remarquer que le TC avait régulièrement discuté du classement par priorité, mais que la tâche s’était avérée difficile, les Parties prêtes à allouer un financement ne choisissant pas nécessairement les projets auxquels le TC avait donné la priorité. Il serait donc utile que le Secrétariat rappelle régulièrement les projets prioritaires pour lesquels des fonds étaient nécessaires, notamment ceux pour lesquels des fonds relativement modiques pouvaient faire une véritable différence.

129. Le **Président** a demandé au TC d’indiquer quelques activités présentant la plus grande priorité. La MOP pourrait alors décider que le Secrétariat contacte les donateurs potentiels pour le financement de ces activités. Dans tous les cas, le WG2 examinera cette question plus en détail.

**Point 16 de l'ordre du jour – Rapport sur la mise en œuvre du projet Wings Over Wetlands (WOW) du PNUE-FEM sur les Voies de migration d'Afrique-Eurasie et perspectives après-WOW**

130. Le **Dr Gerard Boere** a fait une brève présentation introduisant les résultats du projet WOW, qui a fait d’un rêve une réalité en intégrant l’approche à l’échelle de la voie de migration dans la façon de penser et dans la pratique, de l’Arctique à l’Afrique australe. Ceci inclut la reconnaissance du fait que des changements survenant dans une partie de la voie de migration peuvent avoir des impacts à des milliers de kilomètres de là. Le WOW a entrepris 11 projets pilotes et développé divers instruments parmi lesquels, notamment, le Kit de formation Voie de migration (FTK) et l’Outil Réseau de sites critiques (CSN). Une évaluation réalisée par le FEM a conclu que le projet avait atteint presque tous ses objectifs et cibles initiaux, bien que les évaluateurs se soient également montrés critiques quant au temps passé à essayer de surmonter les problèmes en assurant suffisamment de cofinancement. Néanmoins, le projet a été classé parmi les 20 meilleurs projets du FEM.

131. En termes de suivi du WOW, un Mémorandum de coopération a été signé entre l’AEWA, la Convention de Ramsar, Wetlands International et BirdLife International. Parmi d’autres initiatives clés liées au WOW, on compte l’Initiative africaine de l’AEWA, le projet ouest-africain de conservation des oiseaux migrateurs de Wetlands International et de BirdLife International, ainsi qu’un important nouveau travail réalisé par les pays de la mer des Wadden.

132. En conclusion, le **Dr Boere** a remercié les centaines de gens qui ont participé au WOW au cours de ces 5 dernières années. Y participer a été une grande joie et bien que le WOW soit maintenant officiellement clos, sa philosophie est quant à elle très vivante.

133. L’**administrateur chargé de l'information** (M. Florian Keil) de l’AEWA a présenté l’avant-projet de Résolution AEWA/MOP5 DR4 *Mise en œuvre du projet Wings Over Wetlands (WOW) du PNUE-FEM sur les voies de migration d’Afrique-Eurasie et perspectives après-WOW.*

134. **Le** **représentant de l’UE et de ses États membres** a remercié Gerard Boere et l’équipe responsable pour le succès remarquable du projet WOW. L’UE avait quelques amendements à proposer à l’avant-projet de Résolution, amendements qu’elle aborderait au sein du groupe de travail pertinent, l’un d’entre eux étant le besoin de clarifier le lien avec l’Initiative africaine de l’AEWA.

135. **Wetlands International Afrique** a souligné que les résultats du WOW s’étaient fait sentir à l’échelle mondiale et que ce projet avait été particulièrement important pour la conservation des zones humides et des oiseaux d’eau en Afrique. Des efforts ont été réalisés pour aider l’Afrique à travers le renforcement de la capacité, notamment par le biais du FTK, mais ce dernier était seulement la partie visible de l’iceberg.

136. La **Mauritanie** a remercié le WOW pour avoir aidé à la formation de 20 éco-guides. Il était nécessaire d’étendre ce genre de formation à d’autres régions du pays et des entretiens étaient en cours à cet effet avec Wetlands International Afrique.

**Point 17 de l’ordre du jour - Rapport sur la mise en œuvre et la révision de la Stratégie de communication**

137. L’**Administrateur chargé de l’information** (M. Florian Keil) a présenté ledocument AEWA/MOP 5.18 *Rapport sur la mise en œuvre et la révision de la Stratégie de communication (SC)* ainsi que le document AEWA/MOP5 DR5 *Mise en œuvre et la révision de la Stratégie de communication,* l’avant-projet de Résolution s’y rapportant. Il a attiré particulièrement l’attention sur une nouvelle publication, mise à disposition de tous les participants à la MOP5, qui présente l’AEWA de manière simple et attractive. Des remerciements sont adressés au gouvernement de l’Allemagne pour le soutien financier qu’elle a apporté à cette publication.

138. **M. Keil** a décrit les messages clés de la SC et le Plan d’action pour la communication (CAP) joint en annexe, qui ont été adoptés à la MOP3, par la Résolution 3.10. Malheureusement, seules des activités limitées ont été mises en œuvre du fait du manque de ressources. La mise en œuvre de la SC et du CAP est en effet entièrement tributaire des contributions volontaires. Seulement 10 % des ressources nécessaires ont été assurés. L’avant-projet de Résolution soumis à la MOP5 prévoit la révision de la SC, essentiellement pour l’aligner sur le Plan stratégique de l’AEWA et sur le Plan d’action pour l’Afrique, pour intégrer les outils nouvellement conçus, et pour lui donner un caractère plus réaliste.

139. Notant que ce point sera repris par le WG1, le **Président** a invité les participants à faire des observations d’ordre général.

140. La **Norvège** a recommandé que les contacts nationaux chargés de la CESP ne soient pas les correspondants nationaux de l’AEWA, mais de réels professionnels de la communication. Il était également nécessaire de définir des questions clés prioritaires afin d’éviter la distension de la capacité du Secrétariat.

141. Le **Soudan** estimait qu’il était nécessaire non seulement de prioriser les activités, mais aussi de le faire sur la base des sites.

142. Le **Sénégal, au nom du groupe de l’Afrique,** a présenté plusieurs amendements spécifiques à l’avant-projet de Résolution.

143. Le **Président** a demandé que l’examen de ces derniers ainsi que toutes les autres propositions détaillées d’amendements, soit transmis au WG1.

**Point 18 de l’ordre du jour - Journée Mondiale des Oiseaux Migrateurs (JMOM)**

144. L’**Administrateur chargé de l’information** (M. Florian Keil) a présenté ledocument AEWA/MOP 5.19 *Rapport sur la Journée Mondiale des Oiseaux Migrateurs (JMOM) 2006-2012.* De courtes présentations vidéo faisant la promotion de la JMOM ont introduit et conclu sa présentation. Il a expliqué comment la JMOM s’est développée depuis 2006. Il a résumé également le rôle du Secrétariat de l’AEWA, comprenant le développement et l’expédition du matériel de sensibilisation, l’enregistrement des événements de la JMOM se déroulant dans le monde entier, la concertation avec les organisateurs de ces événements, la préparation et la diffusion des communiqués de presse et autres tâches médiatiques, y compris la communication par les réseaux sociaux. Le principal défi restant est de tracer la voie pour l’avenir et les contributions des Parties à cet égard seraient très appréciées. Les suggestions du Secrétariat comprenaient :

* L’incorporation de la JMOM dans la Stratégie de communication de l’AEWA (prévue dans la DR5)
* La possibilité qu’un pays soit volontaire pour héberger la JMOM
* L’intensification des efforts de levée de fonds
* L’établissement de liens encore plus étroits avec les événements s’y rapportant
* La mise en place de la JMOM en tant que journée mondiale officielle décrétée par l’ONU

145. À l’issue de discussions, avec la participation de la **Libye**, du **Mali**, du **Sénégal** et de la **Tunisie**, le **Président** a conclu qu’il n’y avait pas à douter de l’enthousiasme général pour cet événement, mais qu’il serait impossible de sélectionner une date pour la JMOM à laquelle de vastes effectifs d’oiseaux d’eau migrateurs seraient présents partout tout au long des voies de migration d’Afrique-Eurasie. Il était cependant nécessaire de déployer des efforts de communication plus intensifs autour de cet événement.

**Point 19 de l’ordre du jour - Propositions d’amendements à l’Accord et/ou ses Annexes, et conseils pour l’interprétation des critères utilisés au Tableau 1 du Plan d’action de l’AEWA**

146. L’**Administrateur technique** a fait une présentation introduisant le document AEWA/MOP 5.20 *Propositions d’amendement à l’Annexe 3 (Plan d’action et Tableau 1) à la 5ème Réunion des Parties à l’AEWA*, le document AEWA/MOP 5.20 Addendum Rév. 1 *Commentaires des Parties sur les propositions d’amendement à l’annexe 3 (Plan d’action et Tableau 1) de l’AEWA* et l’avant-projet de RésolutionAEWA/MOP DR6 Rév. 1 *Adoption des amendements au Plan d’action de l’AEWA*. Le gouvernement du Kenya a soumis une série de propositions sur la base du travail réalisé entre les sessions par le TC. Des commentaires sur ces propositions ont été reçus de l’UE avant la MOP, dans les délais réglementaires.

147. Le **Président** ainvité les participants à faire des remarques générales.

148. Le représentant de **l’UE et de ses États membres** a confirmé que l’UE soutient l’avant-projet de Résolution en général mais présentera les amendements proposés dans le cadre du WG1.

149. Le **Dr David Stroud** (membre du TC pour l’Europe du Sud et du Nord-Ouest), dans le cadre d’un court exposé, a présenté le document AEWA/MOP 5.21 *Proposition de directives pour l’interprétation du terme « fluctuations extrêmes dans les tailles et la tendance d’une population » employé dans le contexte du Tableau 1 du Plan d’action de l’AEWA*, et la partie correspondante de l’avant-projet de Résolution AEWA/MOP DR7 *Adoption des amendements et de nouveaux conseils pour l’interprétation des critères utilisés au Tableau 1 du Plan d’Action de l’AEWA*. Il a noté qu’il s’agissait d’un changement minime mais toutefois important pour déterminer l’état de conservation d’une espèce ou d’une population dans le Plan d’action de l’AEWA. Il existait une définition internationale des « fluctuations extrêmes » qui était en usage dans la Liste rouge de l’UICN, mais qui n’était pas appropriée pour trois espèces figurant à l’Annexe 1 de l’AEWA, à savoir la Marouette ponctuée *Porzana porzana* et certaines populations de Sarcelle marbrée *Marmaronetta angustirostris* et de Sterne caugek *Sterna sandvicensis*, qui étaient toutes sujettes à des fluctuations de populations importantes. Le TC avait donc proposé de changer le critère de « fluctuations extrêmes » en « vastes fluctuations », qui serait assorti d’une nouvelle définition de ce dernier terme, définition contenue dans l’avant-projet de résolution.

150. Le représentant de **Wetlands International** (M. Szabolcs Nagy) a présenté le document AEWA/MOP 5.22 *Proposition d’amendement de la définition et des conseils d’interprétation du terme « déclin significatif à long terme » utilisé dans le contexte du Tableau 1 du Plan d’action de l’AEWA, tel qu’approuvé par la Résolution 3.3,* également reflétée dans l’avant-projet de résolution AEWA/MOP DR7 *Adoption des amendements et de nouveaux conseils pour l’interprétation des termes utilisés dans le contexte du Tableau 1 du Plan d’Action de l’AEWA*. Il a résumé les raisons scientifiques étayant les amendements proposés, développés par le TC et présentés à l’Annexe 1 de la DR7. L’avant-projet de résolution présentait également une définition révisée de « déclin significatif à long terme » et des conseils pour son application.

151. Notant que ce point sera repris en détail par le WG1, le Président a invité les participants à faire des observations d’ordre général.

152. Le **R-U**, parlant au nom de l’**UE et de ses États membres**, a fait part de sa vive appréciation des présentations qui avaient été faites et avait le sentiment que les nouvelles définitions étaient utiles. Toutefois, étant donné que plusieurs définitions ont été établies au cours des années, par l’AEWA et par d’autres, il serait utile que toutes ces définitions soient rassemblées dans un seul document ou dans un seul emplacement du site Web de l’AEWA.

153. Le **Président** a demandé auSecrétariat d’intégrer cette suggestion utile dans la DR7.

**Point 20 de l’ordre du jour - Adoption de la nouvelle traduction en arabe du texte de l’Accord**

154. Le **Secrétaire exécutif par intérim** (M. Marco Barbieri) a fait référence au document AEWA/MOP 5.23 *Nouvelle traduction en arabe du texte de l’Accord*. Il a rappelé que bien qu’il existait déjà une version en arabe du texte de l’Accord, le Secrétariat avait reçu au cours des années des remarques sur la qualité du texte arabe. Il avait donc été décidé de réviser le texte arabe de l’Accord afin de supprimer les divergences éventuelles entre les différentes versions linguistiques. Ainsi une nouvelle traduction avait été commandée dans le cadre du projet WetCap. La nouvelle traduction, jointe en annexe au document 5.23 a été distribuée aux Parties concernées en octobre 2011. Comme aucun commentaire n’avait été reçu, le StC avait approuvé le document 5.23 aux fins de soumission à la MOP5.

155. Le **Président** a invité les Parties contractantes de langues arables à intervenir.

156. La **Libye**, prenant la parole au nom des **Parties de langue arabe présentes à la MOP5**, a remercié le Secrétariat pour l’effort accomplis et a souligné l’importance d’avoir une version arabe du texte de l’Accord. Après un examen minutieux de la nouvelle traduction, il a été conclu que de nouvelles adaptations importantes étaient encore nécessaires. Ceci pouvait s’avérer difficile à réaliser avant la clôture de la MOP5, tout spécialement en ce qui concernait les Annexes de l’Accord. Les Parties de langue arabe ont donc demandé à la MOP, par l’intermédiaire du Président, de donner mandat au StC pour approuver le texte arabe finalisé lors de sa prochaine réunion ou le cas échéant par correspondance. M. Mohammad Sulayem, d’Arabie saoudite, a été désigné pour coordonner ce processus, au nom des Parties concernées, avec le StC et le Secrétariat.

157. Sur l’invitation du Président, la MOP a fait savoir qu’elle consentait à ce que le StC soit chargé de finaliser le texte authentique de l’Accord en arabe. Le Secrétariat devra recevoir toutes les révisions du texte au plus tard le 31 décembre 2012.

**Point 21 de l’ordre du jour - Plans d’action internationaux par espèce et Plans de gestion**

158. L’**Administrateur technique de l’AEWA** (M. Sergey Dereliev)a présenté le documentAEWA/MOP 5.24 *Résumé de la situation actuelle de la production et de la coordination des Plans d’action par espèce et des plans de gestion des espèces*. Il y avait actuellement 21 Plans d’action par espèce adoptés ou en cours : 15 Plans d’action par espèces (SSAP) adopté par la MOP lors de sa 2ème, 3ème et 4ème session, 4 nouveaux SSAP soumis à la MOP5, 1 Plan de gestion des espèces (SMP) soumis à la MOP5 et 1 SSAP (pour le Bec-en-sabot *Balaeniceps rex*) pour lequel un financement provenant de la Suisse était assuré mais qui ne serait développé qu’après la MOP5. Un mécanisme de coordination internationale avait été mis en place pour ces plans par le TC et des groupes de travail internationaux sur les espèces (ISWG), dont les Termes de références avaient été approuvés par le TC, avaient été jusqu’à présent réunis pour sept SSAP :

* L’Oie naine (*Anser erythropus*)
* Le Vanneau sociable (*Vanellus gregarius*)
* l'Ibis chauve (*Geronticus eremita*)
* Le Crabier blanc (*Aredeola idea*)
* Le Flamant nain (*Phoenicopterus minor*)
* Le Râle à miroir (*Sarothrura ayresi*)
* La Barge à queue noire (*Limosa limosa*)

159. Des organisations coordinatrices avaient été identifiées pour chacun de ces ISWG et un Mémorandum de coopération avait été conclu avec chaque organisation chargée de la coordination. Un ISWG pour la Bernache à cou roux *Branta ruficollis* avait été formé et un coordinateur recruté. Un coordinateur avait été également recruté pour l’Érismature à tête blanche *Oxyura leucocephala,* mais un ISWG n’avait pas encore été formé. Les défis rencontrés dans le fonctionnement des mécanismes de coordination étaient souvent liés aux fonds insuffisants, à la dépendance à l’égard de coordinateurs détachés et travaillant à temps partiel, et au besoin de conseils supplémentaires de la part du Secrétariat.

160. **M. Dereliev** a aussi présenté l’avant-projet de Résolution correspondant, AEWA/MOP5 DR8 *Adoption et mise en œuvre des Plans d’action internationaux par espèce et des plans de gestion des espèces*.

161. En réponse à une question posée par la **Mauritanie**, le **Secrétariat** a confirmé que la sous-espèce de la Spatule blanche *Platalea leucorodia* endémique de Mauritanie était déjà couverte par le SSAP qui convenait. Il a invité le représentant de la Mauritanie à prendre contact avec Eurosite pour discuter ce point plus avant.

162. Le **Danemark, parlant au nom de l'Union européenne et ses États membres** a soutenu les SSAP et SMP présentés et a félicité les experts ayant fait la compilation. La mise en œuvre était maintenant le principal défi pour à la fois les Parties contractantes et les États de l’aire de répartition n’étant pas Parties contractantes. Le SMP pour l’Oie à bec court *Anser* *brachyrhynchus* était un nouveau type de plan qui requerrait une surveillance étroite de gestion adaptive. L’UE transmettrait au Secrétariat quelques corrections d’ordre rédactionnel pour deux SSAP ainsi que quelques petites remarques sur le DR8.

163. **M. Pete Robertson (Royaume-Uni)** a fait une présentation sur le Programme de contrôle de l’Érismature rousse *Oxyura jamaicensis*. Il a rappelé que l’Érismature rousse, espèce non indigène ayant établi une population sauvage dans plusieurs pays européens, très probablement issue de l’introduction au Royaume-Uni dans les années 1940, représentait un danger pour l’Érismature à tête blanche *O. leucocephala* native d’Europe du fait de l’hybridation. Le Royaume-Uni avait commencé des essais de contrôle de l’espèce en 1999. En réponse à ces essais, le gouvernement du Royaume-Uni avait annoncé en mars 2003 que l’éradication de l’Érismature rousse était la solution privilégiée. D’autres essais de contrôle de l’espèce avaient été réalisés, visant à améliorer l’efficacité et à modéliser les coûts de l’éradication, en vue de développer une proposition pour financement par UE LIFE. Le Programme d’éradication de l’Érismature rousse par la Food and Environment Research Agency (FERA) du Royaume-Uni a commencé en 2005. Le financement LIFE couvrait 50 % des coûts de huit administrateurs chargés des activités de contrôle pendant cinq ans. En 2011, il restait moins de 1 % de la population (estimée en 2000) d’Érismature rousse, bien qu’il existe toujours des populations importantes en Belgique, en France et aux Pays-Bas. Les tâches de contrôle se poursuivent au Royaume-Uni, mais la coordination internationale sera nécessaire pour achever l’éradication de l’espèce en Europe.

**Point 22 de l’ordre du jour - Plan d’action pour la mise en œuvre de l’Initiative africaine**

164. La Coordinatrice de l’**AEWA pour l’Initiative africaine** (Mme Evelyn Parh Moloko) a fait une présentation introduisant le document AEWA/MOP 5.32 *Rapport sur la mise en œuvre de l’Initiative africaine pour la période 2009-2012*. Elle a rappelé que l’Initiative africaine (IA) avait vu le jour à Madagascar durant la MOP4 pour répondre aux tendances négatives des populations d’oiseaux d’eau migrateurs en Afrique et au besoin d’améliorer la mise en œuvre de l’AEWA dans la région africaine.

165. Elle a décrit le processus qui avait été suivi durant la dernière période triennale et les résultats essentiels de l’initiative à ce jour, à savoir :

* Le recrutement de personnel (Coordinateur IA et Assistant de programme à mi-temps basé au Secrétariat de l’AEWA)
* La préparation de l’avant-projet du *Plan d'action pour l'Afrique de l’AEWA*
* La mise en œuvre du Fonds de petites subventions en Afrique
* Le démarrage et l’encouragement de synergies avec les nouveaux partenaires et les partenaires existants (par ex. la collaboration avec le Programme de conservation de la Grue d’Afrique avec le soutien du gouvernement de la Suisse a permis le développement d’un SSAP pour la Grue couronnée grise *Balearica regulorum*)
* La fourniture de services consultatifs aux États de l'aire de répartition africains
* La promotion de la mise en œuvre de l’AEWA en Afrique (par ex. développement et mise en œuvre de SSAP, organisation de réunions régionales en Afrique, et renforcement de la capacité, y compris la préparation d’une version française du Kit de formation Voie de migration du projet WOW)
* Le développement d’activités de CESP pour l’Initiative (par ex. développement d’une page Web pour l’IA, brochure sur l’IA, autocollants représentant les espèces)
* La promotion de l’adhésion à l’AEWA parmi les États de l'aire de répartition n’étant pas Parties contractantes
* La levée de fonds

166. En conclusion, Mme Parh Moloko a souligné que l’IA et les activités en cours avaient besoin d’être poursuivies, et un mécanisme pour sa coordination devait être définie et dûment prévue. L’atelier de la pré-MOP5 avait finalisé l’avant-projet de Plan d’action pour l’Afrique (PdAA) avant cette MOP, qui proposait un mécanisme de coordination basé au sein du Secrétariat de l’AEWA, associée à une coordination sous-régionale sur le terrain.

167. Le **Bénin, au nom du groupe de l’Afrique**, a complimenté tous les partenaires engagés dans l’IA pour l’excellent travail réalisé. Cette initiative avait été la boussole qui avait guidé les parties prenantes vers l’avant-projet du Plan pour l’Afrique.

168. L’**Afrique du Sud** a observé que le propos de l’IA était de coordonner et d’améliorer la mise en œuvre de l’AEWA en Afrique, et que les lacunes existant dans la mise en œuvre en Afrique avaient des impacts d’une très grande portée dans d’autres parties de la zone de l’Accord. Toutes les Parties à l’AEWA étaient donc exhortées à partager la responsabilité de l’IA et à faire preuve d’un entier soutien à sa mise en œuvre. Concernant le renforcement de la capacité, qui est crucial pour une mise en œuvre efficace, la tendance habituelle était de penser principalement en termes d’ateliers et de kits de formation. En réalité, il y avait besoin d’identifier les compétences spécifiques nécessaires pour s’y attaquer de manière ciblée, avec un suivi approprié pour assurer que les compétences acquises seraient mises en œuvre. Il était également nécessaire de customiser de façon appropriée les produits CESP. La radio communautaire, la télévision et les méthodes consistant à conter des histoires pouvaient être plus appropriées que les sites Web, les autocollants et les prospectus. Il faudra envisager cela lors de la préparation des stratégies de communication pour la région d’Afrique.

169. Le **Togo** a exprimé sa satisfaction de voir que la décision de la MOP4 d’établir l’IA ne soit pas restée dans un tiroir. La graine a été plantée et une jeune plante est en train de pousser. On espère qu’elle continuera à prospérer et que l’Afrique pourra bénéficier pleinement de ses résultats. Le Togo était enchanté que l’atelier pré-MOP ait été en mesure d’examiner l’avant-projet de PdAA, grâce à la détermination et aux contributions d’un certain nombre de partenaires, qui ont été exhortés à poursuivre leur soutien à l’IA.

170. Le **Mali** a remercié le gouvernement de la France pour son soutien indéfectible à l’Afrique durant le développement de l’IA. La mise en œuvre de l’IA requerrait toute la volonté politique de toutes les Parties. Certains pays sont confrontés à de sévères défis environnementaux, parmi lesquels le changement climatique. L’IA aiderait les Parties et autres parties prenantes à soutenir cette cause.

171. Le **Président** a apprécié la gratitude exprimé au gouvernement de la France, mais a fait remarquer que beaucoup d’autres Parties et partenaires avaient également contribué à l’IA.

172. La **Tunisie** a appelé les AEM et ONG concernées à maximiser la coopération et à éviter la duplication

173. Le **Président** a observé que le Secrétariat PNUE/AEWA travaillait déjà en étroite collaboration avec d’autres AEM, parmi lesquelles la CMS et la Convention de Ramsar.

174. Le **Coordinateur de l’Initiative africaine** et **Tim Dodman** (consultantauprès du Secrétariat PNUE/AEWA) ont introduit le document AEWA/MOP 5.31 *Avant-projet de Plan d’action 2012-2017 pour l’Afrique*.

175. **Mme Parh Moloko** a décrit le processus de préparation du PdAA et a résumé son stade actuel. Après la MOP4, le premier avant-projet de PdAA a été posté sur l’espace de travail du TC de l’AEWA en juillet 2011 et une seconde version révisée a été discutée par le TC lors de sa réunion en septembre 2011. Sur la recommandation du TC, une enquête basée sur un questionnaire a été réalisée par le Secrétariat auprès des Parties d’Afrique et autres parties prenantes. Un consultant indépendant (M. Tim Dodman) a été engagé pour développer plus avant l’avant-projet et pour aider à la préparation de l’atelier pré-MOP5, pour lequel des fonds avaient été assurés par l’Union européenne. L’atelier pré-MOP, qui a bénéficié de l’input de facilitateurs de la région d’Afrique et d’experts indépendants travaillant dans la région, a finalisé l’avant-projet de PdAA qui est à présent disponible pour tous les participants de la MOP en anglais et en français.

176. **M. Dodman** a résumé la structure de l’atelier pré-MOP5 et a introduit le contenu de la dernière version du PdAA approuvé par les participants, dont tous souhaitaient qu’il serait dument adopté par la MOP5. Le PdAA contient les paragraphes suivants :

* Introduction
* Méthodologie
* Activités et résultats attendus
* Budget provisionnel
* Mise en œuvre

177. **M. Dodman** a décrit les Cibles et Activités proposées sous chacun des Objectifs suivants :

* Objectif 1 : Prendre des mesures de conservation pour améliorer ou maintenir l’état de conservation des espèces d’oiseaux d’eau et de leurs populations
* Objectif 2 : Garantir que tout prélèvement d’oiseaux d’eau dans la zone de l’Accord est durable
* Objectif 3: Améliorer les connaissances sur les espèces et leurs populations, les voies de migration et les menaces comme fondement de l’action de conservation
* Objectif 4 : Améliorer les CESP sur les espèces d’oiseaux d'eau migrateurs, leurs voies de migration, leur rôle dans la réduction de la pauvreté, les menaces auxquelles elles sont confrontées et la nécessité de mesures destinées à leur conservation et celle de leurs habitats
* Objectif 5 : Améliorer la capacité des États de l’aire de répartition et la coopération et les capacités internationales pour une conservation des espèces d’oiseaux d’eau migrateurs et de leurs voies de migration

178. Le budget total pour les cinq Objectifs, ainsi que pour la coordination des frais généraux du PNUE, se montait à 9,5 millions € jusqu’en 2017. Les activités ayant la plus grande priorité se montaient à 3,4 millions, celles ayant une priorité élevée se montaient approximativement à 5 millions €.

179. Les nouveaux éléments résultant de l’atelier pré-MOP incluaient une révision substantielle des actions « d’utilisation durable », une plus grande mise en valeur des moyens de subsistances et du tourisme, un classement révisé des priorités, une identification plus claire des partenaires et un budget accru.

180. Le **Président** a invité à faire des commentaires.

181. Le **Danemark, parlant au nom de l’Union européenne et de ses États membres**, a fait remarquer que l’Union européenne et ses États membres avaient soigneusement examiné l’avant-projet du PdAA, révisé par l’atelier pré-MOP, et a réitéré son entier soutien à l’IA. L’Union européenne a considéré que la mise en œuvre efficace et concrète du PdAA était une priorité absolue pour le développement futur de l’AEWA. L’Union européenne et ses États membres souhaitaient féliciter les Parties contractantes africaines pour leur engagement et leurs contributions positives à la finalisation d’un impressionnant PdAA et ont également apprécié le rôle joué par le Secrétariat et son consultant. Les efforts constructifs fournis pendant l’atelier pré-MOP ont donné naissance à une version révisée qui reflète mieux les besoins et les défis ressortant de la conservation et de la gestion durables des oiseaux d’eau migrateurs en Afrique.

182. L’Union européenne et ses États membres ont soutenu les amendements faits aux tableaux contenus au paragraphe 6 du PdAA « *Activités et résultats prévus pour parvenir à un meilleur état de conservation des oiseaux d’eau migrateurs en Afrique* », mais avaient quelques doutes quant à savoir si le paragraphe 5 « *Mise en œuvre du Plan d’action pour l’Afrique* » reflétait en fait correctement la décision de l’atelier pré-MOP telle que présentée oralement à la Présidence de l’UE par le Président de cet atelier. Selon ce dernier, l’atelier pré-MOP a conclu que son option favorite pour la mise en œuvre et la coordination du PdAA était une coordination basée dans chacune des sous-régions d’Afrique, avec le soutien d’une coordination à Bonn. Cette décision des Parties d’Afrique semble ne pas être reflétée dans la dernière version préparée par le Secrétariat.

183. Suite à un débat interne et à des consultations sur cette question entre l’Union européenne et ses États membres, la Présidence de l’Union européenne a été heureuse d’annoncer que le gouvernement de la France avait décidé de renouveler son soutien à la mise en œuvre de l’IA. Le soutien financier offert par la France servirait à établir un nouveau poste basé à la Station biologique de la Tour du Valat, par le biais de laquelle un réseau d’experts serait en mesure de fournir un soutien technique internationalement reconnu pour la conservation et la gestion des zones humides et des oiseaux d’eau en Afrique, y compris une assistance technique aux coordinateurs sous-régionaux de la mise en œuvre en Afrique. Le nouveau poste permettra par conséquent de réduire la charge de travail incombant au Secrétariat.

184. L’UE et ses États membres souhaitaient vivement ce rôle de coordination du Secrétariat à Bonn, y compris l’obligation générale de dédier un temps approprié à la levée de fonds pour l’IA et le développement de cette dernière, à titre de priorité absolue.

185. L’UE et ses États membres attendaient également avec intérêt la discussion de l’avant-projet sur l’IA et ont suggéré que tous les autres avant-projets de résolutions relatifs à la mise en œuvre de l’AEWA en Afrique soient amendés de façon à contenir des références à l’IA, le cas échéant.

186. Le **Président** a expliqué que l’offre de soutien technique faite par le gouvernement de la France n’avait pas pour but de remplacer ou de supplanter le Secrétariat. Il y aura besoin d’un groupe de travail *ad hoc* pour finaliser l’avant-projet de Résolution et prendre en compte les commentaires de l’Union européenne.

187. Le **Bénin, parlant au nom du Groupe de l’Afrique**, a remercié l’Union européenne pour son engagement fort et clair au PdAA. Il a espéré que les autres Parties soutiendront également sa mise en œuvre.

188. Le **Sénégal** a remercié l’Union européenne et la France, et a espéré que l’Allemagne et la Suisse continueraient également à soutenir activement l’IA.

189. Sur la demande du **Président**, le **Coordinateur de l’Initiative africaine** a introduit l’avant-projet de Résolution AEWA/MOP DR9 Rév. 1 *Mise en œuvre de l’initiative africaine pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats en Afrique.*

190. La **Suisse** a considéré que l’IA méritait la plus vive attention et le plus grand soutien, et a recommandé l’adoption de l'avant-projet de Résolution et du PdAA. Il s’agit d’une excellente initiative pour faire participer tous les pays de la région d’Afrique. La Suisse a également présenté un amendement au paragraphe 5 de l’avant-projet de Résolution.

191. Suite à une requête du **Président**,la **Présidence de l’UE**, la **France**, le **Kenya**, la **Mauritanie**, le **Sénégal** et **l’Afrique du Sud** ont constitué un groupe *ad hoc* pour travailler avec le Secrétariat à la finalisation de l’avant-projet de Résolution pour re-soumission à la session plénière en temps voulu.

**Point 23 de l’ordre du jour – Lignes directrices de conservation**

192. Ce point a été couvert par le groupe de travail chargé des questions scientifiques et techniques (voir paragraphes 245 & 246 sous le point 29 de l’ordre du jour concernant le rapport de ce groupe de travail).

**Point 24 de l’ordre du jour - Facteurs ayant un impact sur l’état de conservation des oiseaux d’eau migrateurs dans la zone de l’accord**

193. Ce point de l’ordre du jour a été couvert par le groupe de travail chargé des questions scientifiques et techniques (voir paragraphes 245 & 246 sous le point 29 de l’ordre du jour concernant le rapport de ce groupe de travail).

**Point 25 de l’ordre du jour - Voie de migration d’Asie centrale**

194. Le **Secrétaire exécutif adjoint de la CMS** (M. Bert Lenten) a introduit le document AEWA/MOP 5.39 *Élaboration d’un cadre juridique et institutionnel pour la voie de migration d’Asie centrale* ainsi que des documents d’information s’y rapportant, AEWA/MOP Inf. 5.6, AEWA/MOP Inf. 5.7 et AEWA/MOP Inf. 5.8. Il a exposé dans les grandes lignes quel était le contexte à ce jour, notant que la voie de migration d’Asie centrale (CAF) avait été examinée lors des MOP3 et MOP4 de l’AEWA, ainsi que lors de nombreuses réunions de la CMS. Le Plan d’action de la CAF avait été approuvé par la réunion des États de l’aire de répartition de la CAF qui s’était tenue à New Delhi en 2005, sans que celle-ci n’ait finalisé le cadre juridique et institutionnel. Ce cadre comportait plusieurs options à savoir : (a) agrandir la zone couverte par l’AEWA, ou (b) un Accord séparé sous la CMS, ou (c) un cadre indépendant, dans le cadre de la CMS, tel qu’un Mémorandum d’Entente (MdE).

195. **M Lenten** a rappelé que les décisions prises lors de la COP10 de la CMS sur la « structure future » avaient souligné qu’il fallait éviter d’élaborer de nouveaux accords sous la CMS. Ainsi seules les options (a) ou (c) restaient envisageables. Il existait déjà de nombreux MdE dont la mise en œuvre ne bénéficiait que d’un financement minimal, voire d’aucun financement, rendant les perspectives de tous nouveaux MdE ou CAF très limitées. En outre, il n’y a que très peu de pays de la région de la CAF qui peuvent être en mesure d’aider au financement de la mise en œuvre. Etant donné qu’il existe un chevauchement important entre les régions de l’AEWA et celles de la CAF, et que les pays de la « zone de chevauchement » n’ont manifesté qu’un enthousiasme très limité pour adhérer à deux instruments séparés pour la conservation des oiseaux migrateurs, la solution la plus pratique semblait donc être l’élargissement de la zone couverte par l’AEWA afin d’y inclure la CAF. Une réunion de négociation de la CMS sur la CAF, qui se tiendra à Abu Dhabi en décembre 2012, devrait examiner ces questions plus en détails. On espère qu’on pourra parvenir à un accord sur la voie à suivre. La MOP5 était invitée à prendre note des activités entreprises par le Secrétariat de la CMS concernant l’élaboration d’un cadre institutionnel destiné au Plan d’action de la CAF et à examiner les prochaines mesures à prendre par le Secrétariat de l’AEWA ainsi que par les Comités permanent et technique de l’AEWA avant la MOP6 dans le cas où la réunion de décembre 2012 déciderait que l’incorporation de la CAF dans l’AEWA était l’option la plus souhaitable.

196. Le **Président** a invité les participants à faire part de leurs commentaires.

197.Le **Kazakhstan** a fait part de son soutien à l’option d’élargir la zone couverte par l’AEWA pour y inclure la région de la CAF.

198. Le **Danemark,** s’exprimant au nom de l’**Union européenne et de ses États membres**, a fait la déclaration suivante :

« *L’UE et ses États membres se réjouissent des efforts de conservation visant la voie de migration d’Asie centrale et apprécient les efforts du Comité permanent pour faire avancer cette question. L’élaboration d’un Plan d’action de la voie de migration d’Asie centrale sous les auspices de la CMS représente un important pas en avant et nous nous réjouissons à l’avance de la réunion de négociation sur la CAF en décembre 2012 qui s’appuiera sur les discussions qui ont eu lieu à Tachkent et New Delhi.*

*Il existe un chevauchement considérable des espèces et des questions discutées dans le cadre de la CAF et de l’AEWA et nous comprenons qu’un certain nombre d’États se trouvant à la fois dans l’aire de répartition de l’AEWA et celle de la CAF aient fait part de leur désir légitime d’éviter des accords séparés qui se recoupent.*

*Nous avons déjà examiné le processus relatif à la structure future de la CMS au point 10 de l’ordre du jour de la MOP5. Ce processus a été mis en place après que les États de l’aire de répartition de la CAF avaient adopté le Plan d’action et commencé à examiner le cadre juridique et institutionnel s’y rapportant. Le processus relatif à la structure future se propose d’augmenter l’efficacité et d’améliorer les synergies de la CMS et de sa famille afin d’aider de manière appropriée les espèces migratrices à travers le monde en une période de ressources limitées. L’UE et ses États membres ont proposé un amendement à l’avant-projet de Résolution 17 pour garantir l’engagement de l’AEWA dans ce processus, en particulier pour contribuer à la coordination des plans stratégiques pour la famille de la CMS.*

*Nous sommes d’avis que ces plans stratégiques coordonnés de la CMS et de sa famille devraient prendre en main les demandes des États de l’aire de répartition de la CAF à adhérer à la CMS ou à l’AEWA. Il existe également des initiatives en cours pour d’autres espèces migratrices de la région de la CAF. Par exemple, les voies de migration paléarctiques/paléotropiques, notamment les voies de migrations de l’Asie centrale et de l’Asie de l’Est, sont déjà incluses dans le Mémorandum d’Entente sur les rapaces.*

*Si, lors de leur réunion de décembre 2012, les États de l’aire de répartition de la CAF expriment le désir d’élargir la zone géographique de l’AEWA pour y inclure l’ensemble de la CAF et d’intégrer le Plan d’action pour les oiseaux d’eau de la CAF dans le cadre de l’AEWA, le Comité permanent, dans le cadre de sa contribution aux plans stratégiques coordonnés, devrait examiner avec le Secrétariat de l’AEWA et celui de la CMS comment satisfaire à cette demande en accord avec le processus relatif à la structure future de la CMS et en vue de soumettre une proposition à la décision de la Réunion des Parties à l’AEWA, sans perdre de vue que la décision finale d’élargissement de l’étendue géographique de l’AEWA revient bien sûr aux Parties à l’AEWA, qui devront examiner ce genre de proposition lors de la prochaine Réunion des Parties.* »

199. Sur l’invitation du **Président**, la réunion a fait part de sa large approbation de la déclaration de l’Union européenne, y compris l’amendement proposé à l’avant-projet de résolution AEWA/MOP DR17, qui sera examiné sous le point 26a de l’ordre du jour.

200. Le **Réseau des oiseaux de rivage de la région Asie-Pacifique** s’est réjoui et a vivement encouragé l’engagement de l’AEWA dans la CAF, mais a demandé une consultation avec le Partenariat de la voie de migration d’Asie de l’Est-Australasie (EAAFP) – dont l’étendue géographique couvre également partiellement la région de le CAF.

**Point 26 de l’ordre du jour – Dispositions institutionnelles**

a. Comité permanent

201. Au cours de la session plénière du 15 mai, le **Secrétaire exécutif par intérim de l’AEWA** (M. Marco Barbieri) a introduit brièvement l’avant-projet de résolution AEWA/MOP DR17 *Dispositions* *Institutionnelles : Comité permanent* qui enregistrera lacomposition, le mandat et les dispositions opérationnelles concernant le StC au cours de la prochaine période intersessionnelle. Il y avait un poste actuellement vacant pour le StC, à savoir pour un représentant de la région d’Europe et d’Asie centrale.

202. Le **Danemark**,s’exprimant au nom de l’**Union européenne et de ses États membres**, a déclaré que l’Union européenne nommerait un candidat à ce poste en temps utile, mais souhaitait d’abord consulter les autres pays d’Europe et d’Asie centrale.

203. Au cours de la session plénière du 18 mai, le **Président** a invité la réunion à examiner l’avant-projet de résolution DR17 *Dispositions* *Institutionnelles : Comité permanent* Rév. 2 attirant l’attention sur les modifications proposées pour deux paragraphes.

204.Le **Danemark,** s’exprimant au nom de l’**Union européenne et de ses États membres**, a proposé la Croatie en tant que représentant suppléant de la France pour la région Europe et Asie centrale.

205. Le **Bénin,** s’exprimant au nom du **groupe de l’Afrique**, et appuyé par le **Togo** et le **Mali**, a proposé le Ghana en tant que représentant et le Tchad en tant que représentant suppléant pour la région Afrique de l’Ouest et centrale.

206.L’**Algérie**, a proposé la Libye en tant que suppléant pour la région Moyen-Orient et Afrique du Nord.

207. Sur l’invitation du **Président**, la réunion a approuvé le DR17 Rév. 2, modifié du fait des nominations supplémentaires présentées par l’Algérie, le Bénin et l’Union européenne, confirmant la composition des membres du Comité permanent pour la prochaine période intersessionnelle comme suit :

Région Représentant Suppléant

Europe et Asie centrale (1) **Norvège Ukraine**

Europe et Asie centrale (2) **France Croatie**

Moyen-Orient et Afrique du Nord **Algérie Libye**

Afrique de l’Ouest et centrale **Ghana Tchad**

Afrique de l’Est et australe **Ouganda Afrique du Sud**

208. Le **Secrétaire exécutif par intérim de l’AEWA** (M. Marco Barbieri) a rappelé qu’une courte réunion du StC sous sa nouvelle composition, avec le représentant du Dépositaire, se tiendrait tout de suite après la clôture de la MOP5.

b. Comité technique

209. L’**Administrateur technique** **de l’AEWA** (M. Sergey Dereliev) a présenté brièvement l’avant-projet de résolution AEWA/MOP DR18 Rév.1 *Dispositions institutionnelles : Comité technique* qui propose deux amendements au Mode de fonctionnement du TC et nomme les représentants et les suppléants pour la prochaine période intersessionnelle. L’avant-projet de résolution charge également le Président du TC d’identifier et de nommer un expert CEPA. M. Dereliev a informé la réunion sur les propositions de candidature reçues et les candidats dûment recommandés par le Groupe consultatif du TC aux fins d’approbation par la MOP :

Région Représentant régional Suppléant

Europe du Nord et du Sud-Ouest  **M. David Stroud (R-U)** Poste vacant

Europe centrale **M. Lorenzo Serra (Italie) M. Darko Savelijc**

**(Monténégro)**

Europe de l’Est **M. Saulius Svazas (Lituanie) M. Gleb Gavrys (Ukraine)**

Asie du Sud-Est **M. Sharif Jbour (Jordanie)** Poste vacant

Afrique du Nord **M. Hichem Azafzaf (Tunisie)** Poste vacant

Afrique de l’Ouest **M. Erasmus Owusu (Ghana)** Poste vacant

Afrique centrale **Poste vacant** Poste vacant

Afrique de l’Est **M. Muchai S. Muchane (Kenya)** Poste vacant

Afrique australe **M. Mark Brown (Afrique du Sud)** Poste vacant

210. Une discussion, comprenant l’intervention du **Tchad**, du **Mali**, du **Sénégal** et de l’**Ouganda**, s’est concentrée sur le fait de savoir si oui ou non le Mode de fonctionnement du TC devait être amendé de façon que la liste des candidats sélectionnés pour le TC soumise aux prochaines MOP soit accompagnée de courts résumés des CV des candidats.

211. Le **Secrétariat** a précisé que le Mode de fonctionnement actuel prévoyait un examen détaillé des CV des candidats par un groupe consultatif composé de six personnes, sous la direction du Président du TC.

212. Le **Président** a décidé que toute Partie souhaitant faire une proposition spécifique d’amendement à l’avant-projet de résolution sur le Mode de fonctionnement du TC devait le faire par écrit.

213. **Mme Melissa Lewis** (Experte thématique du TC en droit de l’environnement) a posé la question de savoir si le paragraphe 3 de l’avant-projet était entièrement en conformité avec l’article 7 du texte de l’Accord.

214. Le **Secrétariat** a suggéré que les deux étaient de conception différente et qu’il n’y avait pas de conflit dans la pratique.

215. **Mme Lewis** était d’accord, tout en notant qu’il serait peut-être nécessaire dans l’avenir de revoir cette question.

c. Coopération avec d’autres organes et processus

216. Le représentant de l’**Union européenne et de ses États membres** a présenté l’avant-projet de résolution AEWA/MOP5 DR19 *Encourager la poursuite de la mise en œuvre conjointe de l’AEWA et de la Convention de Ramsar.*

217. Le **Président** a invité les participants à prendre la parole.

218. Des amendements ont été proposés par le **Sénégal,** au nom de la **région africaine** et par le **Secrétariat de la Convention de Ramsar**.

219. Le **Président** a demandé au Secrétariat de préparer une version révisée du DR19.

220. La **France,** parlant au nom del’**Union européenne et de ses États membres**, a présenté l’avant-projet de résolution AEWA/MOP5 DR20 *Promouvoir des programmes de jumelage entre les sites naturels couverts par l’AEWA et le Réseau de sites sous la Convention de Ramsar*.

221. Le **Président** a invité les participants à faire part de leurs commentaires.

222. Des amendements ont été proposés par la **Norvège**, par le **Sénégal** au nom de la **région africaine** et par le Secrétariat de la **Convention de** **Ramsar**.

223. En réponse aux propositions faites par le Sénégal, le **Président** a invité le Sénégal ainsi que la Présidence de l’UE de se concerter afin de parvenir à un amendement réciproquement acceptable qui pourrait être soumis à la réunion plénière du 18 mai.

**Point 27 de l’ordre du jour - Questions financières et administratives**

224. Le **Secrétaire exécutif par intérim** (M. Marco Barbieri)a introduit ledocument 5.40 Rév.1 *Rapport du Secrétariat sur les questions financières et administratives 2009–2012*, sous les rubriques suivantes :

* Personnel
* Budget principal 2009-2011 – vue d’ensemble des recettes et des dépenses (l’Irlande, Maurice, Israël, la République slovaque, le Danemark et la Croatie ont payés leurs contributions dues depuis mars 2012)
* Contributions volontaires 2009-2011 – nette tendance à la baisse, due sans aucun doute à la situation économique affectant plusieurs des Parties de l’AEWA traditionnellement donatrices.

225. Concernant les questions de personnel, le **Président** a invité le **Secrétaire exécutif adjoint de la CMS (**M. Bert Lenten) à fournir des informations complémentaires sur le processus de recrutement du nouveau Secrétaire exécutif de l’AEWA. **M. Lenten** a rappelé les remarques faites par la Secrétaire exécutive de la CMS (Mme Elisabeth Mrema) lors de la Cérémonie d’ouverture de la MOP5. La décision de classer ce poste à l’échelon P4 ou P5 devait être prise par la MOP. Le Directeur exécutif du PNUE n’avait pas voulu anticiper la décision de la MOP en publiant l’offre d’emploi avant la réunion. Si la MOP décidait de maintenir ce poste à l’échelon P4, le processus de définition d’échelon devra être rouvert.

226. Le **Président** a déclaré que cette discussion serait transmise augroupe de travail chargé des questions financières et administratives.

Budget de l’AEWA pour la prochaine période intersessionnelle

227. Le **Secrétaire exécutif par intérim** (M. Marco Barbieri) aintroduit le document AEWA/MOP 5.41 Rév.1 *Avant-projet de proposition de budget 2013-2015/2016* et a résumé les principes présentés par le StC étayant le processus de préparation de la proposition de budget, à savoir :

* La préparation de scénarios à la fois pour des cycles de trois ans et de quatre ans
* Un éventail des augmentations de budget allant de 0 % à 10 %
* La prévision, pour toutes les propositions, du retrait d’un certain montant du Fonds d’affectation spéciale, basé sur des économies réalisées auparavant

228. Six scénarios avaient été préparés, qui sont exposés en détail dans le document AEWA/MOP 5.41, les affectations entrant dans le cadre de chaque scénario étant présentées sous les rubriques *Gestion générale*, *Mise en œuvre de l’Initiative africaine*, *Fonctionnement de la MOP*, *Fonctionnement du TC*, *Fonctionnement du StC*, et *Frais généraux PNUE*. Les implications de chaque scénario pour les contributions obligatoires de chaque Partie étaient également montrées, sur la base du même barème de contributions que celui utilisé pour la MOP4. Les économies possibles et les implications de la proposition de budget au niveau des ressources humaines étaient également présentées en détail dans le document.

Surveillance internationale des populations d’oiseaux d’eau

229. L’**Administrateur** t**echnique de l’AEWA** (M. Sergey Dereliev)et représentant de **Wetlands International** (M. Szabolcs Nagy) ont présenté le document AEWA/MOP 5.42 Rév. 1 *Développement stratégique de la surveillance des oiseaux d’eau dans les voies de migrations d’Afrique-Eurasie*.

230. **M. Dereliev** a résumé les différentes exigences du texte de l’Accord, du Plan stratégique et du Plan d’action, qui ne pourront pas être satisfaites sans une surveillance effective des oiseaux d’eau, ainsi que des décisions précédentes de la MOP concernant le besoin de renforcer et de développer plus avant un cadre international pour la surveillance des oiseaux d’eau.

231. **M. Nagy** a décrit le processus de développement d’un plan stratégique pour la surveillance des oiseaux d’eau dans la zone de l’AEWA, y compris la mise en place en juin 2011 d’un Partenariat pour la surveillance des oiseaux d’eau d’Afrique-Eurasie. Il a souligné que l’IWC étayait les services d’information qui conduisaient à des analyses utiles aux prises de décisions. Il a été proposé que l’avenir de l’IWC soit basé sur une coordination au niveau de la voie de migration avec un renforcement de capacité modeste. Les implications budgétaires sont de 353 000 € pour des coûts annuels récurrents, plus des coûts périodiques de 290 000 €, dont seulement 130 000 € recherchés chaque année auprès des Parties à l’AEWA.

232. **M. Dereliev** a présenté cinq scénarios possibles pour le futur financement structurel de l’IWC, présentant la participation potentielle de l’AEWA, ainsi que l’avant-projet de Résolution AEWA/MOP DR22 *Mise en place d’un régime structurel de financement de base à long terme pour le Recensement international des oiseaux d’eau dans la région d’Afrique-Eurasie*. Les paragraphes de l’avant-projet de Résolution offraient le choix entre deux solutions. Il a souligné que les montants soumis à discussion sous-estimaient beaucoup les coûts réels de l’IWC qui dépendaient des efforts déployés par des milliers de volontaires dévoués.

Périodicité des sessions de la Réunion des Parties

233. Le **Secrétaire exécutif** (M. Marco Barbieri)a présenté ledocument AEWA/MOP 5.43 *Considérations sur la périodicité future des sessions de la Réunion des Parties*, ainsi que l’avant-projet de Résolution correspondant AEWA/MOP DR23 *Périodicité des sessions de la Réunion des Parties.* Le Document 5.43, qui avait été préparé par le Secrétariat en consultation avec le StC exposait les avantages et les inconvénients possibles d´un passage à une période intersessionnelle de quatre ans plutôt que de maintenir le cycle annuel de trois ans. L’avant-projet proposait quatre options possibles, tenant compte de ces avantages et inconvénients.

Discussion

234. La **Suisse** a observé que les documents examinés sous le point 19 de l’ordre du jour étaient au cœur de la MOP5. L’Accord évoluait de manière intelligente et répondait aux nouveaux développements et besoins émergents. Il était à la fois compréhensible et justifié que le budget de l’AEWA soit augmenté. La Suisse recommandait le scénario 3 ou 6, soit une augmentation de 2 % par an pour compenser l’inflation, plus 3 % supplémentaire. Elle était aussi en faveur d’allouer un montant destiné à la Surveillance des populations d’oiseaux d’eau dans le cadre du budget de l’AEWA. Finalement, il a été suggéré que la visibilité de l’AEWA soit considérablement augmentée dans le cadre du Programme de travail commun entre la CMS et la Convention sur la Diversité Biologique.

235. L’**Algérie** parlant au nom du **Groupe de l´Afrique** a soutenu la position de la Suisse et confirmé que le groupe était en faveur de l’option 3 dubudget.

**Point 28 de l’ordre du jour - Autres avant-projets de résolutions**

236. Le **Dr David Stroud** (membre du TC pour l’Europe du Sud et du Nord-Ouest) a introduit l’avant-projet de Résolution AEWA/MOP5 DR24 *Contribution de l’AEWA aux objectifs d’Aichi 2020 pour la biodiversité*. Il a noté que l’Annexe de l’avant-projet de Résolution présentait les contributions passées et à venir de l’AEWA à chacun des Objectifs d’Aichi.

237. Notant que la DR24 serait examinée par le WG1, le **Président** a invité à faire des commentaires généraux, mais il n’y en a pas eu.

238. La **France, parlant au nom de l’Union européenne et de ses États membres,** a introduit le document AEWA/MOP5 DR25 *Clarification de la définition de la notion de perturbation, utile à une mise en œuvre appropriée du Plan d’action*.

239. Notant que la DR25 serait examinée par le WG1, le **Président** a invité à faire des commentaires généraux.

240. Le **Président** a demandé que les commentaires faits par l’**Algérie** et par le **Sénégal, au nom du Groupe de l’Afrique**, soient traités pendant le WG1.

241. Le **Danemark, parlant au nom de l’Union européenne et de ses États membres,** a introduit le document AEWA/MOP5 DR26 *Soutien au renforcement des capacités en vue d’améliorer les lois et les politiques en faveur des oiseaux d’eau*.

242. Notant que la DR26 serait examinée par le WG1, le **Président** a invité à faire des commentaires généraux.

243. Sur l’invitation du **Président**, la MOP a adopté la DR26 par consensus, sous réserve de l’incorporation d’une correction éditoriale dans le texte français, à la demande du **Sénégal**.

**Point 29 de l’ordre du jour - Rapports du Comité de vérification des pouvoirs et des Comités de session**

244. Le Président du **Comité de vérification des pouvoirs**, le Royaume-Uni (représenté par Mme Clare Hamilton), a présenté le 18 mai le rapport final du Comité (un rapport provisoire avait été présenté le 15 mai en réunion plénière). Sur les 44 Parties présentes à la MOP5, 39 avaient fourni des documents satisfaisants. Trois n’avaient pas soumis de documents tandis que, selon l’avis du Comité, les documents présentés par deux Parties ne répondaient pas aux critères spécifiés à l’article 18 du Règlement intérieur (l’un n’avait pas été traduit dans l’une des langues officielles de l’Accord et l’autre n’avait pas été signé par une autorité compétente).

245. Le **Président du groupe de travail chargé des questions** s**cientifiques et techniques** (WG1), Afrique du Sud (représenté par Mme Malta Qwathekana), a fait savoir que le WG1 s’était réuni à quatre reprises entre le 15 et le 18 mai. Le groupe de travail avait reçu plusieurs présentations et examiné en détail les avant-projets de résolution suivants (ainsi que, le cas échéant, les documents correspondants de la MOP5) :

* DR1 *Rapports nationaux et système de rapport en ligne.*
* DR2 *Prise en main des lacunes dans les connaissances sur la conservation des populations d’oiseaux d’eau et des sites importants pour ces derniers, et actions de conservation à cet effet.*
* DR3 *Tâches internationales de mise en œuvre (IIT) de l’AEWA pour [2012–2015] [2012–2016].*
* DR4 *Mise en œuvre du projet Wings Over Wetlands (WOW) du PNUE-FEM sur les voies de migration d’Afrique-Eurasie et perspectives après-WOW*.
* DR5 *Mise en œuvre et révision de la Stratégie de communication*.
* DR6 *Adoption des amendements au Plan d’Action de l’AEWA*.
* DR7 *Adoption des amendements et de nouveaux conseils pour l’interprétation des termes utilisés dans le contexte du Tableau 1 du Plan d’Action de l’AEWA*.
* DR8 *Adoption et mise en œuvre des Plans d’action internationaux par espèce et des plans de gestion des espèces.*
* DR10 *Révision et adoption des Lignes directrices de conservation* et le document correspondant AEWA/MOP 5.34 *Avant-projet de Lignes directrices de conservation révisées no 10 : Lignes directrices sur la prévention de l’introduction d’espèces d’oiseaux d’eau non-indigènes*.
* DR11 *Lignes électriques et oiseaux d’eau migrateurs*.
* DR12 *Effets nocifs des produits agrochimiques sur les oiseaux d’eau migrateurs en Afrique*
* DR13 *Mesures d’adaptation au changement climatique pour les oiseaux d’eau*.
* DR14 *Oiseaux d’eau, zones humides et impacts des industries extractives*.
* DR15 *Impact des plantes aquatiques exotiques invasives sur les habitats des oiseaux d’eau en Afrique*.
* DR16 *Énergie renouvelable et oiseaux d’eau migrateurs*.
* DR18 *Dispositions institutionnelles : Comité Technique.*
* DR24 *Contribution de l’AEWA aux objectifs d’Aichi 2020 pour la biodiversité*.
* DR25 *Explications de la définition du terme Perturbation pouvant servir à une mise en œuvre appropriée du Plan d’action*.

246. Les avant-projets révisés, rédigés dans les deux langues officielles et montrant les amendements proposés en mode de « suivi des modifications », approuvés par le WG1, sont présentés à la réunion plénière pour examen final et adoption. **Mme Qwathekana** a remercié les participants au groupe de travail, le TC pour ses conseils d’expert, les interprètes (tout spécialement pour avoir travaillé deux nuits de suite jusqu’à la fin des sessions), le Secrétariat, et tous ceux qui ont contribué à la réussite des contributions apportées par le WG1.

247. Le **Président du groupe de travail chargé des questions** f**inancières et administratives** (WG2), Norvège (représenté par M. Øystein Størkersen), a remercié les membres du WG2 pour avoir mené leur travail dans une bonne ambiance. Plusieurs sessions en petits groupes ont eu lieu, aboutissant à des documents qui ont déjà été distribués ou le seront très prochainement. Le WG2 a examiné les avant-projets de résolution suivants :

DR17 *Dispositions institutionnelles : Comité Permanent.*

248. Il convient de noter que l’examen en séance plénière du DR révisé a eu lieu au point 26a de l’ordre du jour (voir les paragraphes 201 à 207).

DR21 *Questions financières et administratives*.

249. **M. Størkersen** a fait savoir que la proposition du groupe de travail pour le DR21 recommandait un budget avec une augmentation de niveau zéro en terme de contributions obligatoires à payer par les Parties, sur la base de l’adaptation du scénario quatre du document original. Néanmoins, la proposition représentait une augmentation d’environ 10 % du budget d’ensemble de l’AEWA, du fait du prélèvement du Fonds d’affectation spéciale. Il a exposé dans les grandes lignes les autres points essentiels contenus dans le DR révisé, notant en particulier que la MOP avait entendu une demande répétée d’action accrue sur le terrain, spécialement en Afrique. Le WG2 recommandait donc la mise en place d’un nouveau poste de responsable chargé de l’Initiative africaine au Secrétariat de Bonn et une ligne budgétaire considérablement renforcée pour l’Initiative africaine.

250. L’examen final en séance plénière du DR révisé s’est fait sous le point 30 de l’ordre du jour (voir paragraphes 292 - 307).

DR22 *Mise en place d’un régime structurel de financement de base à long terme pour le Recensement international des oiseaux d’eau dans la région d’Afrique-Eurasie.*

251. **M. Størkersen** a fait savoir que de longs débats au sein du groupe de travail avaient abouti à une proposition de budget qui n’incluait pas de ligne budgétaire pour le Recensement international des oiseaux d’eau (IWC). Le groupe de travail avaient eu le choix de supprimer le DR22 comme étant superflu ou de le garder, mais avec des modifications de son dispositif. Le WG2 avait préféré le supprimer. Il suggérait que le Président de la MOP5 invite la Suisse, à l’origine de la proposition du DR22, de faire part de son commentaire sur ce point.

252. Le **Danemark,** s’exprimant au nom de l’**Union européenne et de ses États membres**, s’est excusé auprès du Président du WG2 étant donné que le groupe de coordination de l’UE, qui s’était réuni plus tôt dans la journée, avait convenu d’approuver les amendements suggérés pour le DR22 au lieu de sa suppression. Les amendements proposés par l’UE avaient été transmis à la Suisse.

253.La **Suisse** a fait part de sa grande déception face aux conclusions des discussions du WG2 sur le DR22 et de son immense surprise face aux nouveaux amendements proposés par l’UE.

254. Le **Président de la MOP5** a décidé de reporter la poursuite de la discussion sur ce sujet au point 30 de l’ordre du jour afin de permettre à la Suisse d’examiner les amendements proposés par l’UE.

DR23 *Périodicité des sessions de la Réunion des Parties à l’AEWA*.

255. **M. Størkersen** a fait savoir que le WG2 recommandait le maintien du cycle de trois ans existant et que le DR23 devait donc être retiré.

**Point 30 de l’ordre du jour - Adoption des Résolutions et des Amendements aux annexes de l’Accord**

(Note de la rédaction : s’il y a lieu, les numéros des corrections (Corr.) et des révisions (Rév.) du texte examiné en réunion plénière aux fins d’adoption définitive ont été indiqués.)

**DR1 Rév. 2 *Rapports nationaux et système de rapport en ligne*.**

256. Le **Président** a noté que cet avant-projet de résolution avait été examiné par le WG1 et a invité les participants à faire part de leurs commentaires. Personne n’ayant d’observation à faire, à l’invitation du Président, la réunion a adopté le DR1 Rév. 2 par consensus, sans autre amendement.

**DR2 Rév. 2 *Prise en main des lacunes dans les connaissances sur la conservation des populations d’oiseaux d’eau et des sites importants pour ces derniers, et actions de conservation à cet effet*.**

257. Le **Président** a noté que cet avant-projet de résolution avait été examiné par le WG1 et a invité les participants à faire part de leurs commentaires. Personne n’ayant d’observation à faire, à l’invitation du Président, la réunion a adopté le DR2 Rév. 2 par consensus, sans autre amendement.

**DR3 Corr. 1 Rév. 2 *Tâches internationales de mise en œuvre (IIT) de l’AEWA pour [2012–2015] [2012–2016].***

258. Le **Président** a noté que cet avant-projet de résolution avait été examiné par le WG1. Il a confirmé que le titre pouvait être à présent finalisé comme s’appliquant à 2012-2015, du fait que le DR23 (sur la fréquence des MOP) avait été retiré et le cycle intersessionnel de trois ans maintenu. Il a invité les participants à faire part de leurs commentaires. Personne n’ayant d’observation à faire, à l’invitation du Président, la réunion a adopté DR3 Corr. 1 Rév. 2 par consensus, sous réserve de la finalisation du titre, tel qu’indiqué.

**DR4 Rév. 3 *Mise en œuvre du projet Wings Over Wetlands (WOW) du PNUE-FEM sur les voies de migration d’Afrique-Eurasie et perspectives après-WOW*.**

259. Le **Président** a noté que cet avant-projet de résolution avait été examiné par le WG1 et a invité les participants à faire part de leurs commentaires. Personne n’ayant d’observation à faire, à l’invitation du Président, la réunion a adopté le DR4 Rév. 3 par consensus, sans autre amendement.

**DR5 Rév. 2 *Mise en œuvre et révision de la Stratégie de communication*.**

260. Le **Président** a noté que cet avant-projet de résolution avait été examiné par le WG1 et a invité les participants à faire part de leurs commentaires. Personne n’ayant d’observation à faire, à l’invitation du Président, la réunion a adopté le DR5 Rév. 2 par consensus, sans autre amendement.

**DR6 Rév. 4 *Adoption des amendements au Plan d’Action de l’AEWA*.**

261. Le **Président** a noté que cet avant-projet de résolution avait été examiné par le WG1 et a invité les participants à faire part de leurs commentaires.

262. Le **Royaume-Uni**, s’exprimant au nom de l’**Union européenne et de ses États membres**, a présenté les amendements au dernier paragraphe du préambule et au paragraphe 4, introduisant « Curlis cendré *Numenius arquata »* juste avant « Harelde boréale *Clangula hyemalis »*.

263. La **Commission européenne (CE)**,parlant au nom de l’**Union européenne et de ses États membres**,a fait la déclaration suivante à consigner :

« *L’UE soutient totalement les amendements à l’état des populations d’oiseaux d’eau migrateurs du Tableau 1 du Plan d’action de l’AEWA.*

*Conformément à ces amendements, les populations d’*Anser fabalis fabalis *et de* Larus fuscus fuscus *passeront dans une catégorie supérieure et nécessiteront la protection prévue dans le Plan d’action de l’AEWA.*

*Ces espèces sont mentionnées dans la Directive Oiseaux de l’UE comme étant des espèces dont la chasse est autorisée. À ce stade, l’alignement parfait de la législation européenne sur les engagements internationaux représente un processus interne complexe au sein de l’UE.*

*Nous aimerions donc indiquer que, en ce qui concerne ces deux populations, il pourrait être nécessaire de prévoir une réserve pour l’UE pendant une période de quatre-vingt-dix jours après la MOP5, conformément au paragraphe 6 de l’ Article X de l’Accord. Dans ce cas, cette réserve sera supprimée dès que toutes les dispositions auront été prises*. »

264. Se référant au paragraphe 2.1.2 (b) du Plan d’action joint en annexe au DR6 Rév. 4, le représentant de la **CE**, s’exprimant au nom de l’**Union européenne et de ses États membres**, a fait la déclaration suivante à consigner :

« *L’UE et ses États membres ont fait part de leur inquiétude concernant le paragraphe portant sur les dérogations faites aux modes de prélèvement pour permettre l’utilisation pour des besoins de subsistance. Le mécanisme des dérogations ainsi mis en place semble fournir de nombreuses possibilités d’utilisation, même si elles ne s’appliquent que dans un contexte d’usage durable. Nous aurions préféré une autre formulation, mais ayant discuté des différentes options avec d’autres Parties, nous sommes disposés à admettre le consensus sur la proposition actuelle. Le texte de ce paragraphe se termine par « à condition que cette utilisation soit durable » sans précision supplémentaire. Nous estimons toutefois que les Parties devraient évaluer soigneusement dans quelle mesure elles useront de cette possibilité afin que celle-ci n’aboutisse pas à une utilisation généralisée des méthodes énumérées. »*

265. La **Présidente du Comité technique** (Mme Jelena Kralj)a attiré l’attention sur une petite correction rédactionnelle nécessaire à la première ligne de lasection 2.1.3 du Plan d’action.

266. Comme plus personne n’avait rien à ajouter, à l’invitation du Président, la réunion a approuvé le DR6 Rév. 4, sous réserve de l’incorporation des amendements présentés par le Royaume-Uni (au nom de l’Union européenne et de ses États membres) et en prenant note des déclarations faites par le représentant de la CE (au nom de l’UE et de ses États membres).

**DR7 Rév. 3 *Adoption des amendements et de nouveaux conseils pour l’interprétation des termes utilisés dans le contexte du Tableau 1 du Plan d’action de l’AEWA*.**

267. Le **Président** a noté que cet avant-projet de résolution avait été examiné par le WG1 et a invité les participants à faire part de leurs commentaires. Personne n’ayant d’observation à faire, à l’invitation du Président, la réunion a adopté le DR7 Rév. 3 par consensus, sans autre amendement.

**DR8 Rév. 1 *Adoption et mise en œuvre des Plans d’action internationaux par espèce et des Plans de gestion des espèces*.**

268. Le **Président** a noté que cet avant-projet de résolution avait été examiné par le WG1 et il a invité l’assemblée à faire des commentaires.

269. Le **Royaume-Uni**, parlant au nom de **l’Union européenne et de ses États membres**, a présenté des amendements destinés à supprimer le dernier paragraphe et à insérer « lors de sa première réunion » après la demande au TC contenue au paragraphe 9.

270. Le **Zimbabwe** a recommandé l’adoption du DR8 Rév. 1, amendé par le Royaume-Uni, en notant que le Zimbabwe soumettrait au Secrétariat des informations sur les sites à inclure dans l’Annexe relative au SSAP pour l'Aigrette vineuse *Egretta vinaceigula*.

271. Il n’y a pas eu d’autres commentaires et à l’invitation du **Président**, la réunion a approuvé le DR8 Rév. 1, sous réserve de l’incorporation des amendements présentés par le Royaume-Uni (au nom de l’Union européenne et de ses États membres) et en prenant note de la déclaration du Zimbabwe.

**DR9 Rév. 2 *Mise en œuvre de l’initiative africaine pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats en Afrique*.**

272. Le **Président** a noté que l’Initiative africaine avait été examinée de façon approfondie au cours de la MOP, après quoi un certain nombre d’amendements à l’avant-projet de résolution avaient été ajoutés. Il a invité l’assemblée à faire des commentaires.

273. Il s’en est suivi un long débat – avec les contributions du **Bénin** (parlant au nom du **groupe de l’Afrique**), de la **France** (parlant au nom del’**Union européenne et de ses États membres**), du **Mali**, du **Sénégal** (parlant au nom du **groupe de l'Afrique**), et de l’**Ouganda** – à propos des responsabilités et rôles respectifs dans le cadre de la coordination et de la mise en œuvre de l’Initiative africaine et du Plan d’action pour l’Afrique, du Secrétariat PNUE/AEWA à Bonn, des correspondants sous-régionaux en Afrique, et des dispositions relatives au soutien technique devant être financé par la France et basé à la Station biologique de la Tour du Valat.

274. Au cours de la discussion, l’accent a été mis sur le fait que la mise en œuvre du Plan d’action pour l’Afrique devrait être menée à partir de la région elle-même. L’offre de la France de financer le soutien technique a été chaleureusement accueillie par les Parties et le rôle du Secrétariat de l'AEWA à ce jour, et notamment la contribution du Coordinateur de l’IA, pour concrétiser le Plan d’action pour l’Afrique, a également fait l’objet d’éloges.

275. Le **Danemark**, parlant au nom del’**Union européenne et de ses États membres**, a fait remarquer le besoin d’harmoniser le texte du plan d’action pour l’Afrique lorsque référence est faite à la suppression de la grenaille de plomb, qui a été convenue lors du WG1 pour le DR24 relative aux objectifs d’Aichi. Par conséquent, le Chapitre 6, Tableau 5, Cible 2.1, Résultat 2.1.1, Action a) doit être amendé comme suit : « …d’ici 2017, comme prévu dans le Plan stratégique 2009-2017 de l’AEWA »

276.Le **Sénégal**, parlant au nom du **groupe de l'Afrique**, a proposé d’amender l’Action b) du même tableau : la sensibilisation ne doit pas être uniquement dirigée vers l’Afrique du Nord, mais vers toute l’Afrique.

277. Le **Président** a résumé les amendements spécifiques à faire en conséquence de la discussion :

* Dans le premier paragraphe de préambule de la version française, changer « l’utilité à maintenir » en « l’avantage à maintenir ».
* Paragraphe de préambule 3, à la fin, après « chaque sous-région », amender comme suit : « qui guidera l’orientation de la mise en œuvre au niveau sous-régional ».
* Dans le paragraphe 2, amender la dernière phrase du paragraphe comme suit : « qui guidera la mise en œuvre au niveau sous-régional et recevra un soutien technique grâce aux dispositions offertes par la France… ».
* Le paragraphe 3 devra changer de place pour devenir le dernier paragraphe du préambule car il ne concerne pas des questions opérationnelles.
* On ajoutera au paragraphe 6 : après « l’Union européenne » : « les dispositions prises en vue d’un soutien technique ».
* Les amendements au Tableau 5 du Plan d’action pour l’Afrique requis par le Danemark et le Sénégal.

278. Il n’y a pas eu d’autres commentaires et à l’invitation du **Président**, la réunion a adopté le DR9 Rév. 2 par consensus, sous réserve de l’incorporation des amendements résumés par le Président et des amendements au Tableau 5 du Plan d’action pour l’Afrique présentés par le Danemark et le Sénégal.

**DR10 Rév. 2 *Révision et adoption des Lignes directrices de conservation* et modification du doc 5.34**

279. Le Président a noté que cet avant-projet de résolution avait été examiné par le WG1 et il a invité l’assemblée à faire des commentaires. Il n’y a pas eu d’autres commentaires et à l’invitation du Président, la réunion a adopté le DR10 Rév. 2 par consensus, sans autre amendement.

**DR11 Rév. 2 *Lignes de haute tension et oiseaux d'eau migrateurs*.**

280. Le Président a noté que cet avant-projet de résolution avait été examiné par le WG1 et il a invité l’assemblée à faire des commentaires. Il n’y a pas eu d’autres commentaires et à l’invitation du Président, la réunion a adopté le DR11 Rév. 2 par consensus, sans autre amendement.

**DR12 Rév. 2. *Effets négatifs des produits agrochimiques sur les oiseaux d’eau migrateurs en Afrique.***

281. Le Président a noté que cet avant-projet de résolution avait été examiné par le WG1 et il a invité l’assemblée à faire des commentaires. Il n’y a pas eu d’autres commentaires et à l’invitation du Président, la réunion a adopté le DR12 Rév. 2 par consensus, sans autre amendement.

**DR13 Rév. 1 *Changement climatique et mesures d’adaptation pour les oiseaux d’eau.***

282. Le Président a noté que cet avant-projet de résolution avait été examiné par le WG1 et il a invité l’assemblée à faire des commentaires. Il n’y a pas eu d’autres commentaires et à l’invitation du Président, la réunion a adopté le DR13 Rév. 1 par consensus, sans autre amendement.

**DR14 Rév. 3 *Oiseaux d’eau, zones humides et impacts des industries extractives.***

283. Le Président a noté que cet avant-projet de résolution avait été examiné par le WG1 et il a invité l’assemblée à faire des commentaires. Il n’y a pas eu d’autres commentaires et à l’invitation du Président, la réunion a adopté le DR14 Rév. 3 par consensus, sans autre amendement.

**DR15 Rév. 2 *Impact des herbes aquatiques étrangères invasives sur les habitats des oiseaux d’eau en Afrique.***

284. Le Président a noté que cet avant-projet de résolution avait été examiné par le WG1. Il a invité l’assemblée à faire des commentaires

285. Les **représentants de** l’**Union européenne et de ses États membres** ont présenté un amendement au 5ème paragraphe du préambule, à savoir l’ajout de : « du voyage, du commerce » après « l’érection de barrages ».

286. Il n’y a pas eu d’autres commentaires et à l’invitation du Président, la réunion a approuvé le DR15 Rév. 2, sous réserve de l’incorporation de l’amendement présenté par l’UE.

**DR16 Rév. 2 *Énergie renouvelable et oiseaux d'eau migrateurs.***

287. Le **Président** a noté que cet avant-projet de résolution avait été examiné par le WG1. La note explicative a été supprimée et plusieurs autres amendements introduits pour être soumis à l’assemblée. Il a invité celle-ci à faire des commentaires. Il n’y a pas eu d’autres commentaires et à l’invitation du Président, la réunion a adopté le DR16 Rév. 2 par consensus, sans autre amendement.

**DR17 Rév. 2 *Dispositifs institutionnels* : *Comité permanent.***

288. Cet avant-projet de résolution a été examiné et adopté sous le point 26 a de l’ordre du jour (voir paragraphes 201–207).

**DR18 Rév. 3 *Dispositifs institutionnels* : *Comité technique.***

289. Le **Président** a noté que cet avant-projet de résolution avait été examiné par le WG1 et il a invité l’assemblée à faire des commentaires. Il n’y a pas eu d’autres commentaires et à l’invitation du Président, la réunion a adopté le DR18 Rév. 3 par consensus, sans autre amendement.

**DR19 Rév. 1 *Encouragement de la poursuite de la mise en œuvre commune de l’AEWA et de la Convention de Ramsar.***

290. Le **Président** a rappelé que cet avant-projet de résolution n’avait été examiné par aucun des groupes de travail, mais que le Secrétariat avait néanmoins préparé un texte révisé incluant plusieurs amendements portés à son attention. Il a invité à commenter ces amendements. Il n’y a pas eu d’autres commentaires et à l’invitation du Président, la réunion a adopté le DR19 Rév. 1 par consensus, sans autre amendement.

**DR20 Rév. 1 *Promouvoir des programmes de jumelage entre les sites naturels couverts par l’AEWA et le Réseau de sites Ramsar.***

291. Le Président a rappelé que cet avant-projet de résolution n’avait été examiné par aucun des groupes de travail, mais que le Secrétariat avait néanmoins préparé un texte révisé incluant plusieurs amendements portés à son attention. Il a invité à commenter ces amendements. Il n’y a pas eu d’autres commentaires et à l’invitation du Président, la réunion a adopté le DR20 Rév. 1 par consensus, sans autre amendement.

**DR21 Rév. 2 *Questions financières et administratives.***

292. Le Président a noté que cet avant-projet de résolution avait été examiné par le WG2 et présenté par le Président du WG2 au point 29 de l’ordre du jour. Il a invité l’assemblée à faire des commentaires.

293. Le **Royaume-Uni**, parlant au nom del’**Union européenne et de ses États membres**, a remercié le Président du WG2 pour son habile direction des discussions du WG, ainsi que le Secrétariat pour son soutien. L’UE et ses États membres désiraient présenter les amendements suivants, pour refléter les conclusions du WG lors de sa dernière réunion :

* Paragraphe 17, ligne 2 : après « à plus de 50 % », supprimer « et à envisager des genres d’affectation autres que le contrat à durée déterminée ».
* Déplacer le paragraphe 18 commençant par « Note avec satisfaction… », au préambule.
* Ajouter au paragraphe 19, après « Initiative africaine » : « avant que des contributions volontaires ne soient recherchées pour ce poste ».

294. En réponse à une question de l’**Ouganda**, le **Président** a confirmé que le texte restant du paragraphe 17 permettrait toujours au Secrétariat de rechercher des fonds au-delà de 50 %.

295. L’**Algérie** avait le fort sentiment qu’au lieu de simplement rechercher des fonds supplémentaires, le Secrétariat devrait garantir ce genre de financement car ceci reflèterait mieux la priorité donnée par les Parties africaines à l’IA.

296. Le **Président** a suggéré le compromis suivant : « Demande au Secrétariat de trouver des fonds supplémentaires… », puisque le Secrétariat n’était pas en position de garantir de le faire.

297. **Le représentant de la CE**, parlant au nom de **l'Union européenne et de ses États membres** a indiqué que l’Appendice 4 et le barème des contributions devrait être corrigés pour se référer à « l’Union européenne » et non pas à « la Communauté européenne ».

298. Le représentant de la **Suisse** a rappelé que, comme d’autres délégations composées d’une seule personne, il n’avait pas été en mesure d’assister à toutes les sessions de négociation du WG2. Il désirait donc faire un commentaire général concernant l’IA et le Plan d’action pour l’Afrique. Il adressait ses remerciements au Président et aux membres du WG2 pour les efforts réalisés pour parvenir à un consensus, mais la Suisse était toutefois déçue que le Plan d’action pour l’Afrique n’ait pas obtenu davantage d’attention et que des ressources supplémentaires n’aient pas été accordées à sa mise en œuvre. Il s’agissait d’un Plan d’action important pour toute la région de l’AEWA et, en tant que tel, il était crucial pour l’Accord et d’une valeur toute particulière. La Suisse a donc appelé urgemment toutes les Parties contractantes, y compris les pays les plus fortunés, à apporter leur aide à l’IA.

299. Le **Président** a exprimé l’espoir que les Parties potentiellement donatrices partageaient toutes l’idée de la Suisse à propos de l’IA et du Plan d’action pour l’Afrique.

300. Le **Danemark**, parlant au nom de **l'UE et de ses États membres**, a vivement apprécié que le WG2 ait recommandé, pour la première fois, l’inclusion dans le budget central de fonds directement destinés à l’Afrique. L’offre généreuse de la France devait également être examinée. Il s’agissait de deux signes prometteurs pour l’IA et le Plan d’action pour l’Afrique.

301. Le **Mali** a vivement apprécié le commentaire de la Suisse. L’IA était telle une « boussole » ou un « GPS » pour les efforts de l’AEWA en vue de la conservation des oiseaux d’eau migrateurs. Les Parties rassemblées à la MOP5 avaient besoin de travailler ensemble ; des remerciements étaient adressés aux donateurs pour les efforts réalisés jusqu’à ce jour et les Parties africaines espéraient que ce soutien se poursuivrait.

302. La **Tunisie** a approuvé l’intervention de la Suisse.

303.L’**Ouganda** a également souscrit sans réserve à la déclaration de la Suisse et a suggéré de renforcer le paragraphe 14 de l’avant-projet comme suit : « Encourage les Parties contractantes à un effort accru dans le versement de contributions volontaires… ».

304.La **Norvège**, parlant en tant que Président du WG2, a présenté ses excuses pour avoir oublié, pendant les délibérations sur le rapport du WG, sous le point 29 de l’ordre du jour, de remercier le gouvernement de la France pour son offre généreuses de soutien technique pour le Plan d’action pour l’Afrique. Parlant au nom de la Norvège, il fallait être conscient que l’IA avait été une première pour l’Accord et que les Parties avaient fait de leur mieux compte tenu des circonstances. La Norvège fera certainement tous ses efforts pour encourager davantage de soutien pour l’IA dans l’avenir ; il ne s’agissait que du début.

305. **Le Président** a réitéré les amendements présentés par la CE (au nom de l'Union européenne et de ses États membres), l’Ouganda et le R-U (au nom de l'UE et de ses États membres). Il a invité à faire d’autres commentaires ou propositions.

306.L’**Ouganda** a proposé l’adoption de l’avant-projet de résolution amendé.

307. Il n’y a pas eu d’autres commentaires et à l’invitation du **Président**, la réunion a approuvé le DR21 Rév. 2, sous réserve de l’incorporation de l’amendement présenté par l’Union européenne, l’Ouganda et le Royaume-Uni.

**DR22 Texte original *Mise en place d’un régime structurel de financement de base à long terme pour le recensement international des oiseaux d’eau dans la région d’Afrique-Eurasie.***

308. Le **Président** a invité la Suisse à présenter son rapport sur le résultat de ses discussions bilatérales avec l’Union européenne, à la suite de l’examen précédent de cet avant-projet de résolution au point 29 de l’ordre du jour.

309. La **Suisse** a confirmé que des discussions s’étaient tenues avec l’UE en vue de trouver un compromis et que la Suisse était à présent en position de présenter un texte opérationnel pour qu’il soit examiné par l'assemblée plénière, sans retrait de l’avant-projet de résolution. Les nouveaux paragraphes opérationnels, qui remplaceraient les paragraphes existants, seront les suivants :

* Paragraphe 1: « *Invite le Comité technique à travailler avec le Partenariat pour la surveillance des oiseaux d’eau, afin de progresser dans la surveillance des cibles concernées du Plan stratégique 2009-2017 de l’AEWA et de présenter son rapport à la 6ème Réunion des Parties et, si nécessaire, de proposer que ce sujet soit réexaminé lors de la MOP6 dans le but d’assurer une solution durable à long terme pour la surveillance internationale des oiseaux d’eau »*.
* Paragraphe 2 : « *Incite les Parties contractantes à envisager de verser des contributions volontaires pour aider au recueil de données pour la production du Rapport triennal de l’AEWA sur l’État de conservation et des Estimations mondiales de populations d’oiseaux d’eau*. »
* Paragraphe 3 : « *Invite les Parties non contractantes, les organisations internationales et autres parties prenantes, à aider au recueil de données pour la production du Rapport triennal de l’AEWA sur l’État de conservation et des Estimations mondiales de populations d’oiseaux d’eau en versant des contributions volontaires*. »

310. La **Suisse** aurait préféré un texte plus fort mais s’était déjà rapprochée considérablement du point de vue de l’Union européenne dans l’intérêt d’un consensus. Toutefois, les conséquences de cette décision seraient une dépendance continue, au cours de la prochaine période intersessionnelle, au budget de Wetlands International et aux contributions volontaires. Le Recensement international des oiseaux d'eau (IWC) demeurerait par conséquent dans une situation relativement faible à court terme et le signal envoyé par les Parties à l’AEWA à la COP11 de la Convention de Ramsar, qui se tiendrait en juillet 2012, était très négatif. Ramsar aurait pu être l’un des contributeurs financiers à un IWC renforcé et pourrait à présent envisager de ne pas participer puisque l’AEWA choisissait de ne pas s’engager. La Suisse espérait néanmoins que le texte de compromis serait acceptable. Tout le préambule de l’avant-projet de résolution restait inchangé.

311. En réponse à une suggestion du **Président**,la **Suisse** a confirmé que l’intitulé de l’avant-projet de résolution devrait rester inchangé.

312. Il n’y a pas eu d’autres commentaires et à l’invitation du **Président**, le DR22 (texte original) a été adoptée, sous réserve de l’inclusion des amendements aux paragraphes opérationnels proposés par la Suisse.

**DR23 *Périodicité des sessions de la Réunion des Parties à l’AEWA***

313. Cet avant-projet de résolution a été retiré sur la recommandation du WG2, comme indiqué au point 29 de l’ordre du jour.

**DR24 Rév. 2 *Contribution de l’AEWA aux objectifs d’Aichi 2020 pour la biodiversité.***

314. Le Président a noté que cet avant-projet de résolution avait été examiné par le WG1 et il a invité l’assemblée à faire des commentaires. Il n’y a pas eu d’autres commentaires et à l’invitation du Président, la réunion a adopté le DR24 Rév. 2 par consensus, sans autre amendement.

**DR25 texte original *Explications juridiques et scientifiques de la définition du terme de Perturbation pouvant servir à une mise en œuvre appropriée du Plan d’action*.**

315. Le Président a noté que cet avant-projet de résolution avait été examiné par le WG1 et il a invité l’assemblée à faire des commentaires. Il n’y a pas eu d’autres commentaires et à l’invitation du Président, le DR25 (texte original) a été adoptée, sans autre amendement.

**DR26 texte original *Soutien au renforcement des capacités en vue d’améliorer les lois et les politiques en faveur des oiseaux d’eau*.**

316. Le **Président** a noté que le texte original de cet avant-projet de résolution avait été examiné en assemblée plénière, qu’aucune proposition d’amendement n’avait été reçue et que le texte original était donc présenté pour commentaire. Il n’y a pas eu d’autres commentaires et à l’invitation du Président, le DR26 (texte original) a été adoptée par consensus, sans autre amendement.

**DR27 texte original *Remerciements aux organisateurs*.**

317. Cet avant-projet de résolution a été examiné sous le point 34 a de l’ordre du jour (voir paragraphes 331).

**DR28 texte original *Date, lieu et financement de la 6ème Réunion des Parties*.**

318. Cet avant-projet de résolution a été examiné sous le point 31 de l’ordre du jour (voir paragraphes 325 & 326).

En concluant le point de l’ordre du jour, le **Président** a confirmé que les résolutions adoptées seraient renumérotées de façon à tenir compte de la suppression du DR23.

**Point 31 de l’ordre du jour. Date, et lieu de la 6ème Réunion des Parties.**

319. Le **Président** a noté que les Parties avaient été invitées d’avance à envisager d’accueillir la 6ème session de la Réunion des Parties (dont la date, en 2015, était à présent confirmée, suite à la suppression du DR23) et à annoncer tout intérêt avant ou durant la MOP5. Il a invité l’assemblée à faire ses déclarations.

320. **Israël** a invité la MOP6 à se réunir en Israël. Comme les oiseaux ne connaissent pas de frontières politiques, toutes les Parties seraient invitées. Au cas où cette offre ne serait pas acceptée, toute future réunion du Comité technique serait également chaleureusement invitée en Israël.

321. L’**Algérie**, l’**Égypte**, le **Koweït**, la **Libye** et la **Mauritanie** ont tous indiqués que bien que l’AEWA ne traite pas de questions politiques, organiser la MOP6 en Israël rendrait difficile ou même impossible que beaucoup de pays arabes y assistent.

322. Le **Président** a noté que tous les participants étaient conscients des problèmes en jeu, bien que ce soit regrettable, puisque ce genre de questions allait bien au-delà des compétences de l’AEWA.

323. La **Mauritanie** a indiqué qu’elle espérait pouvoir offrir d’accueillir la MOP6, mais n’était pas encore en position de lancer une invitation officielle.

324. L’**Afrique du Sud** a salué l’intérêt d’Israël d’accueillir la MOP6 et a indiqué que les pays d’Afrique australe pouvaient eux aussi envisager de montrer de l’intérêt pour l’accueil d’une future MOP.

325. En l’absence d’une offre obtenant un soutien par consensus, le **Président** a suggéré de modifier le DR28 comme suit :

* Supprimer le paragraphe 2 du préambule.
* Nouveau paragraphe 1 : « *Invite* les Parties intéressées à communiquer au Secrétariat sous six mois leur intérêt pour l’accueil de la 6ème session de la Réunion des Parties. »
* Nouveau paragraphe 2 : « *Demande* au Comité permanent de décider au nom de la Réunion des Parties, du lieu de la 6ème session de la Réunion des Parties en tenant compte des manifestations d’intérêt reçues des Parties ».

326. Il n’y a pas eu d’autres commentaires et à l’invitation du **Président**, le DR28 a été adoptée par consensus, sous réserve de l’inclusion des amendements proposés par le Président.

**Point 32 de l’ordre du jour - Adoption du rapport de la Réunion**

327. Le **Président** a invité les participants à examiner les trois avant-projets de rapports quotidiens des sessions plénières qui se sont tenues les 14, 15 et 16 mai, et a proposé que la rédaction d’un rapport de la session plénière du 18 mai pourrait être confiée au Secrétariat et au Président de la MOP5. Il a demandé à ce que les erreurs minimes de rédaction ou autres corrections aux trois rapports diffusés jusque-là soient immédiatement portées à l’attention du Secrétariat, mais que toute proposition d’amendements plus conséquents soient faite par l’assemblée.

328. Se référant au paragraphe 45 des rapports quotidiens, le **Sénégal** a demandé l’inclusion, après « le Sénégal » de : « (point focal africain pour les questions scientifiques et techniques) ».

329. En l’absence de toute autre intervention et à l’invitation du **Président**, la réunion a adopté les avant-projets de rapports quotidiens des 14, 15 et 16 mai et a autorisé le Secrétariat, en consultation avec le Président de la MOP5, à préparer le rapport pour le 18 mai.

**Point 33 de l'ordre du jour - Autres questions**

330. Il n’y a pas eu d’autres demandes de l’assemblée et le **Président** a annoncé que la MOP5 était arrivée à la fin de son long ordre du jour.

**Point 34 de l’ordre du jour - Clôture de la réunion**

331. Corroborant le DR27 *Remerciements aux organisateurs*, qui a été adoptée par consensus, des déclarations de remerciement ont été faites par le **Danemark** au nom deau nom de **l'UE et de ses États membres**, et par le **Bénin** au nom du **groupe de l’Afrique**, ainsi que par le **Mali**, le **Sud-Soudan** et la **Tunisie**.

332. Des remerciements tout particuliers ont été adressés aux hôtes – le gouvernement de la France (notamment le ministère de l’Écologie, du Développement durable, du Transport et du Logement), la Préfecture de la Charente-Maritime et la municipalité de La Rochelle – ainsi qu’au centre de conférence Espace Encan, aux organisations gouvernementales françaises (notamment ONCFS) et aux ONG (notamment LPO et OMPO), au président de la MOP et aux Présidents du Comité de vérification des pouvoirs et des deux groupes de travail, du gouvernement de l’Allemagne pour son aide généreuse (notamment le voyage sponsorisé des délégués), et aux autres donateurs qui ont soutenu le travail de l’AEWA. Des remerciements étaient également adressés aux interprètes, au rapporteur, au personnel technique, au personnel chargé de la sécurité et à tous les membres du Secrétariat.

333. Le **Président** a remercié les participants au nom de la **France** pour l’honneur de l’avoir nommé président de la MOP. Outre ses remerciements personnels aux institutions et organisations déjà remerciées par les participants, il a remercié le Secrétaire exécutif par intérim de l’AEWA (M. Marco Barbieri) et l’Administrateur technique (M. Sergey Dereliev), ainsi que l’Administratrice de programme (Mme Birgit Drerup) qui ont dirigé la planification logistique au nom du Secrétariat. Des remerciements tout particuliers ont en outre été adressés à tous les membres du comité français d’organisation et notamment à Mme Marianne Courouble et M. Olivier Monteau. Il était certain que les participants emporteraient avec eux un sentiment général d’enthousiasme et considèreraient que, malgré les difficultés économiques actuelles, l’AEWA faisait des plans à long terme. Au cours de la prochaine période intersessionnelle, toutes les parties prenantes avaient besoin de travailler pour traduire les paroles en actions, dans chaque région et chaque pays de l’aire de l’Accord.

334. Le **Secrétaire exécutif** **par intérim de l’AEWA** (M. Marco Barbieri) a remercié le Président et les hôtes de la MOP5. La MOP avait bénéficié d’excellentes conditions de travail et serait sans doute considérée non seulement comme un tremplin pour l’Accord mais aussi, potentiellement, comme un jalon, selon ce qui se passerait ensuite en termes de mise en œuvre – notamment en ce qui concerne l’Initiative africaine. Il a réitéré ses remerciements à tous ceux qui avaient été précédemment remerciés et a souhaité un bon voyage de retour à tous les participants.